

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance

No 9-2016

du lundi 12 décembre 2016

Procès-verbal de la séance 9-2016 du Conseil Communal de Prilly

Présidente : Madame Patrizia Clivaz Luchez

Lundi 12 décembre 2016 à 20h00, à Castelmont.

Mme la Présidente souhaite la bienvenue à la 4^{ème} séance du Conseil communal de l'année législative 2016-2017.

Elle souhaite également la bienvenue à la Municipalité, présente ce soir *in corpore* et elle excuse l'absence de M. Henzelin, municipal

Elle salue enfin la présence de la presse, celle de l'équipe de Sonomix, ainsi que la présence du public.

Mme la Présidente passe la parole à M. Turrian, secrétaire du Conseil pour l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 67

Excusées : 6

Retard :

Absents :

Démissions :

Future admission : 1

Total : 74

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, la Présidente passe au vote sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la séance de ce soir est parvenu aux Conseillers conformément aux modalités et aux délais prévus par la loi du 28 février 1956 sur les communes et par le règlement du conseil communal.

Mme la Présidente propose de passer au vote sur l'ordre du jour.

Vote : l'ordre du jour de la séance du 12 décembre 2016 est adopté à l'unanimité

2. Correspondance

Le bureau du Conseil communal a reçu un courrier du LEB annonçant la nomination de la nouvelle déléguée de la direction des TL au LEB. Il s'agit de Mme Marielle Débiolle, ingénieure EPFL de formation en génie rural qui succèdera à Daniel Leuba. Dans la mesure où la séance va être longue, la Présidente précise qu'elle ne lira pas la lettre dans sa totalité. Elle la laisse à disposition des personnes qui veulent en prendre connaissance.

La Présidente relève que le bureau a également reçu de M. Mermoud, au nom du Conseil paroissial de Prilly – Jouxens des vœux à l'intention du Conseil communal de Prilly. Là aussi, pour les mêmes raisons, cette carte est à disposition des Conseillers.

Le bureau a reçu la démission avec effet immédiat de M. Jean-Pierre Rosset du parti socialiste. Pour les mêmes raisons que précédemment, la lettre sera lue au Conseil du mois de mars, date à laquelle le parti socialiste présentera un nouveau candidat.

3. Communications du bureau

La présidente transmet les résultats des élections des votations fédérales et communales du 27 novembre.

Votation fédérale, sortir du nucléaire

BULLETS	Rentrés	3'190
	Blancs	75
	Nuls	0
	Valables	3'115

Suffrages	
Oui	1'941
Non	1'174
Taux de participation	55.43 %

Votation communale, acceptez-vous la décision du Conseil communal prise lors de la séance du 23 mai 2016 en faveur du PPA de Malley – Gare.

BULLETS	Rentrés	3'798
	Blancs	81
	Nuls	2
	Valables	3'715

SUFFRAGES	
OUI	2'173
NON	1'542
Taux de participation	47.29%

Le 5 décembre, la Présidente et le Secrétaire ont reçu la visite de Mme Freiss, Préfète du district de l'ouest. Madame Freiss a effectué les contrôles habituels et a relevé la bonne tenue de l'ensemble des registres et des documents y relatifs. Mme la Présidente remercie M. Turrian de son travail, puisque tout était parfaitement en ordre.

Une information sur la suite du PPA Malley-Gare. Le groupe d'experts participant au concours d'architecture de Malley-Gare a été convoqué le vendredi 9 décembre par les CFF. Il est composé de 6 personnes des CFF, de 3 architectes indépendants, des municipaux de Prilly, M. Alain Gillièron, de Renens, Mme Tineta Meystre et de Lausanne,

Mme Natacha Litzistorf, ainsi que des présidents des Conseils communaux de Renens et de Prilly. La Présidente tiendra les Conseillers régulièrement informés de l'avance du projet et des moyens permettant l'information de la population sont à l'étude actuellement.

La présidente communique les dates des Conseils communaux de 2017, en tout cas jusqu'à fin Juin :

- Le 6 mars 2017
- Le 3 avril 2017
- Le 15 mai 2017
- Le 19 juin 2017

Le bureau a représenté le Conseil communal de la ville de Prilly lors de divers événements. Plateforme jeunesse de l'ouest lausannois et marché de Noël et chantée.

4. Communications municipales

Pas de communications municipales.

5. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes

Mme la Présidente demande si les Conseillers ont une information à transmettre au Conseil.

Mme la Conseillère Marianne Seppey (PDC) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Rapport de l'assemblée de l'AJENOL.

Pour la première rencontre de cette législature, nous nous sommes retrouvés pour la 17^{ème} assemblée générale de l'AGENOL le 23 novembre 2016 à 20h00 à Boussens. En début de soirée, nous avons procédé à l'élection de plusieurs postes pour le déroulement de nos séances. Mme Nicole Genet de Prilly s'est proposée comme présidente de l'assemblée et a été élue par acclamation. Mme Stéphanie Hofmann de Cheseaux a été élue par acclamation au poste de vice-présidente. M. Laurent Heller, responsable de la petite enfance reste secrétaire de l'assemblée pour cette nouvelle législature. Le comité directeur de l'AJENOL composée des différents municipaux des Communes partenaires a été élu à l'unanimité. C'est Madame Anne Bourquin Büchi qui est élue présidente de ce comité directeur. Nous avons encore procédé à l'élection de 3 scrutateurs, de 2 vérificateurs des comptes et d'un suppléant, ainsi que de 5 membres de commission. En seconde partie de soirée, nous avons approuvé le budget 2017 de l'AJENOL se montant à CHF 77'400.- à répartir entre les 7 Communes, ce qui représentera CHF 3,35 par habitant. Ce budget 2017 est très légèrement inférieur au budget 2016 qui se montant à CHF 78'000.- et au compte de 2015 qui était de CHF 77'856,70. Cette séance s'est terminée autour du verre de l'amitié et des remerciements de la Commune de Boussens pour son accueil. Merci.

6. Assermentation(s)

Mme la Présidente a le plaisir d'inviter ce soir M. Equey à la rejoindre devant le bureau. M. Equey a été élu lors des dernières élections et il est assermenté ce soir.

La Présidente demande aux Conseillers de se lever et lit la promesse solennelle :

« Messieurs, je vais lire maintenant la promesse solennelle que vous devrez faire. Au terme de cette promesse et à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite vous devrez dire « Je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

La Présidente adresse ses félicitations à M. Equey pour son assermentation et demande à l'assemblée de l'applaudir et l'invite à regagner le rang de son parti.

7. Préavis municipal N° 27-2016 soumettant le budget de l'Administration communale pour l'exercice 2017.

Conformément à l'article 76 du Règlement du Conseil, Mme la Présidente informe que le rapport de la COFIN contient 12 amendements. Ce préavis municipal fait également l'objet d'un rapport de minorité de 18 amendements supplémentaires et la Municipalité déposera entre 4 et 6 amendements. La Présidente attire l'attention sur la rigueur nécessaire à ces débats. La soirée pourrait être longue. 34 amendements en comptant 10 minutes par amendement, donne 340 minutes, c'est-à-dire 5 heures et 20 minutes. La Présidente rappelle qu'il y a aussi le rapport de gestion, le dépôt de 2 postulats déposés par la COFIN, différentes réponses à différentes questions. La Présidente espère que le travail se fera dans un esprit calme et serein, relativement vite sans bâcler le travail. Elle propose de faire le point régulièrement sur le temps qui passe et le nombre des amendements traités et à 22h45, en fonction de la situation, la Présidente précise qu'elle posera la question suivante : faut-il continuer voire dépasser minuit ou reporter la séance à demain soir. La Présidente rappelle que l'article 95 du Règlement précise que le budget soit être voté, accepté ou refusé, là n'est pas la question, pour le 15 décembre. Nous sommes le 12 décembre. La Présidente propose maintenant au Conseil de fonctionner de la manière suivante. Le rapport de la Commission des finances vous est parvenu dans le délai fixé par le Règlement du Conseil. Nous lirons donc seulement les amendements de la Commission des finances, puis ceux du rapport de minorité et bien évidemment ceux de la Municipalité. Nous commencerons par la discussion et le vote sur l'entrée en matière de projet de budget si quelqu'un parmi l'assemblée le demande. Nous passerons ensuite dans un 2^{ème} temps à l'examen des pages bleues qui ne sont pas soumises au vote. Nous examinerons ensuite les pages blanches, domaine par domaine. Durant cet examen, les rapporteurs des rapports de la COFIN et du rapport de minorité auront la parole sur chacun des amendements, de même que la Municipalité. La discussion sera ouverte et close. Nous passerons ensuite au vote, puis chapitre par chapitre, nous voterons l'acceptation ou le refus.

La Présidente ouvrira ensuite la discussion sur les pages roses non soumises au vote, puis sur les pages jaunes, le budget de la STEP et du SDIS, puis nous examinerons les vœux et les souhaits de la COFIN. Ensuite, la discussion sera close et l'on procédera au vote sur le budget 2017.

La Présidente demande à l'assemblée si cette manière de faire suscite des commentaires.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Si j'ai bien compris ce que vous avez dit, il y a un tout petit problème. Je pense que nous devons traiter les amendements par ordre croissant numérique des numéros de comptes et non pas ceux de la COFIN et ensuite ceux du rapport de minorité et de la Municipalité, pour la simple et bonne raison qu'il y a des amendements qui sont sous amendés.

Mme la Présidente précise qu'elle s'est sans doute mal exprimée. C'est bien sûr en partant du compte 110 et en allant par ordre croissant que nous examinerons les amendements les uns après les autres, mais dans cet ordre-là, COFIN, rapport de minorité, Municipalité. La Présidente demande à M. Deillon si cela lui convient.

M. le Conseiller Fabien Deillon répond par l'affirmative.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le budget 2017. Elle demande si l'entrée en matière est demandée.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Nous sommes bien à l'entrée en matière ?

Mme la Présidente répond par l'affirmative.

La Municipalité souhaite faire une brève présentation de ce budget 2017 avec la teneur suivante :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Tout en admettant parfaitement que vous ayez tout loisir et surtout le droit de corriger ce budget 2017 que votre Municipalité vous présente ce soir, nous ne pouvons que nous étonner de ce tir nourri d'amendements de 2 rapports de majorité et de minorité sur ce projet de budget déficitaire de CHF 1'400'000.- sur CHF 63'000'000.- de charges, soit le 2,2%. Ce nombre impressionnant d'amendements doit nous positionner sur le podium des budgets les plus contestés en plénum. Quatre remarques d'ordre général avant de vous laisser entrer dans le vif du sujet.

La première, c'est que sans partir du postulat que quand je me regarde, je me désole, quand je me compare, je me console, il n'en demeure pas moins que récente lecture de 24 heures oblige, bon nombre de nos communes voisines et vaudoises présentent elles aussi des budgets déficitaires, notamment Renens, Bussigny, Pully, Chavannes, Saint-Sulpice, Ecublens, sans parler des grandes sœurs, Yverdon et Lausanne.

Une maladie malheureusement commune à toutes nos localités. Certaines prévoient même des déficits souvent plus importants proportionnellement que Prilly. Ont-elles au menu de leurs délibérations de décembre près de 31 amendements à se mettre sous la dent ? Renseignements pris, en aucun cas. Ensuite, face à ce déferlement de coupes de tous ordres, on pourrait penser que cette année, notre ville et donc sa Municipalité se permet pour la première fois dans l'histoire communale, de présenter un déficit au projet de budget. Puis-je juste rappeler à celles et ceux qui n'étaient pas là, puisque nous sommes en début de législature, ses précédents exercices, ou alors pour les autres qui ont oublié, que sur ces 8 dernières années, pour faire court, à plusieurs reprises, des budgets déficitaires ont été présentés avec quelques amendements, mais pas aussi conséquents que cette année, pour en arriver au final à 7 reprises, à des comptes bénéficiaires.

A propos de comptes, juste en passant, je n'ose imaginer quelle sera la teneur des débats, si une fois nous aurons à vous présenter des comptes déficitaires. Le seul moyen pour l'exécutif d'échapper à votre mauvaise humeur sera sans doute de partir sur une île de l'océan indien et de ne correspondre avec vous que par Skype et par Twitter, tout en espérant une coupure d'internet. Pour suivre, on peut relever que la conjoncture macroéconomique certes, est incertaine, que l'équilibre géopolitique international est interpellant, qu'au niveau Suisse la croissance ne va pas dépasser 1 à 2% et que les taux négatifs sont un comble pour celles et ceux qui pensaient profiter d'un avoir en banque. Il n'en demeure pas moins que le catastrophisme n'est pas de mise à Prilly, en tous les cas pour cette fin d'année 2016 et prochaine année 2017. Nous n'aurons pas emprunté en 2016 pour nos investissements, alors que de nombreux travaux, vous le savez, sont très visibles et en cours. La trésorerie est positive, les rentrées des personnes morales et physiques normales. En clair, la mise sous tutelle ne nous guette pas.

Et enfin, pour revenir au sujet de ce soir, parce que c'est le but, si pour certains amendements, la Municipalité ne verra pas trop de problème à ce que vous les adoptiez, il n'en sera par contre pas de même pour d'autres qui touchent non pas le gras du budget, mais bien la substantifique moelle qui si vous l'acceptez sera en nette péjoration des prestations à la population dans des domaines sensibles comme la petite enfance, l'accueil de nos élèves hors la classe, la santé au travail de nos employés ou encore la capacité d'absorber une masse considérable de projets et de tâches incontournables. Si la Municipalité demande notamment quelques pourcents de postes supplémentaires, ce n'est pas pour se faire plaisir, ni pour le fun, mais bien parce qu'ils sont indispensables. Je vous remercie de votre attention et bon débat.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je tiens au nom de la Commission des finances à remercier les chefs de service, la Municipalité pour la qualité de nos échanges au sujet du budget. La Commission des finances a pris connaissance des prévisions budgétaires fin septembre déjà et nos autorités, comme M. Gillièron l'a dit, tablent sur un déficit de CHF 1'466'500.-. Sachez, comme M. le Syndic l'a dit, que ce montant est proche de celui du budget 2014 et que pour 2014, les comptes s'étaient clos avec un bénéfice. Ce qui est important aux yeux de la Commission des finances par rapport au budget 2017, c'est la marge d'autofinancement qui continue de se réduire pour atteindre CHF 3'000'000.- et quelques milliers de francs et sachez que ce montant ne couvre que 15% des projets d'investissement de 2017.

C'est pourquoi la Commission des finances invite la Municipalité en ce qui concerne la gestion courante de la Commune à tout faire pour maîtriser les dépenses et elle invite les Conseillers communaux à soutenir les amendements que la COFIN vous a présentés pour réduire l'excédent de charges du budget à CHF 1'300'000.- environ. Les amendements présentés par la COFIN visent principalement, vous l'aurez vu, la nature autorités et personnel et celles des biens, services et matériel. Sachez encore que le rapport de la Commission des finances a été soutenu uniquement par 4 municipaux, 2 abstentions et un avis contraire et un des commissaires vous a présenté un rapport de minorité. Finalement, si on lit bien le rapport, ce n'est pas un rapport de minorité, parce que certains éléments qui sont dans ce rapport n'ont jamais été discutés au sein de la Commission des finances, je cite par exemple Prilly Bradut, on n'a jamais parlé de cette association au sein de la Commission des finances. Donc, c'est plutôt un rapport personnel, plutôt qu'un rapport de minorité. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le PLR s'est penché sur ce budget. Nous sommes tout d'abord reconnaissants à la Commission des finances du travail qu'elle a fait. Les commissaires ont vraiment creusé, posé les bonnes questions, proposé des amendements qui seront soutenus par le PLR. Le PLR a donc examiné ce budget. Nous sommes inquiets, il faut quand même le dire. Tous les postes du budget de notre Commune augmentent et nous pensons qu'on ne peut pas chaque fois, chaque année tabler sur les bonnes surprises pour finalement arriver sur un bénéfice. Oui, comme vient de le dire Mme Krattinger, il appartient à l'administration communale de tout faire pour garder les dépenses sous contrôle, ne pas dépenser tout ce que nous allons allouer ce soir, comme l'administration l'a fait les années précédentes. Nous avons une nouvelle majorité à la Municipalité et le PLR sera particulièrement attentif **que** les bonnes habitudes qui ont été prises avec les Municipalités précédentes continuent avec la nouvelle et nous seront particulièrement attentifs. Il s'agira d'examiner les comptes 2017 qui seront issus de ce budget.

S'agissant des amendements, nous avons aussi été surpris par le dépôt du rapport de minorité, parce qu'il nous semblait que c'était plutôt des amendements supplémentaires. Il n'y a pas de refus du budget, pas de révolution dans ce rapport de minorité. Nous-mêmes avons l'intention de reprendre pour l'essentiel les amendements discutés au sein de la Commission des finances, mais refusés par celle-ci à une très faible majorité, puisque c'était la voix de la majorité qui avait tranché, donc ces amendements-là qui figurent dans le rapport de la Commission des finances comme ayant été rejetés par la Commission des finances, pour l'essentiel, nous allons les soutenir et quand à ceux des amendements du minoritaire, je vous le dirait au fur et à mesure, certains nous pouvons tout à fait adhérer, d'autres nous semblent plus critiquables. Voilà, dans l'ensemble, nous allons voter un budget. Ce sera ensuite à l'administration d'être vigilante, de très gros investissements attendent notre Commune. Si la réforme RIE III et nous l'espérons, les revenus des personnes morales vont diminuer à moyen terme et donc, ce n'est pas le moment aujourd'hui de faire augmenter les dépenses pérennes dans les postes et c'est pour ça que nous sommes favorables à ces amendements de la Commission des finances. Je vous remercie.

M. le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe socialiste ce soir va défendre les intérêts de la Commune, les valeurs que nous défendons, aussi en tant que parti. Nous serons surtout très attentifs aux aspects sociaux du budget de la Commune. Nous faisons confiance à la Municipalité, au budget qu'elle nous a soumis, nous faisons confiance aussi aux chefs de service de notre Commune, aux employés de notre Commune par rapport au budget et je pense que nous serons tous attentifs par rapport au budget de la Commune. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que ce débat se passe ce soir dans un contexte démocratique et respectueux.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe à l'examen des pages bleues. Elle rappelle que ces pages bleues, c'est-à-dire les pages 4 à 14 ne font pas l'objet de vote. La Présidente demande si la parole est demandée sur ces pages bleues.

Ce n'est pas le cas.

La Présidente passe donc directement à l'examen du budget, les pages blanches, page 18, chapitre 1. La Présidente invite Mme Joly, rapportrice de la Commission des finances et M. Deillon pour le rapport de minorité à la rejoindre.

Mme la Présidente donne la parole à Mme Joly concernant les amendements de la Commission des finances.

Lecture du 1^{er} amendement de la Commission des finances qui concerne le compte 110.3185, honoraires et frais d'expertise. Cet amendement consiste à réduire le poste de CHF 20'000.- et il passerait donc à CHF 20'000.-. Le montant de CHF 20'000.- prévu pour l'analyse de la grille salariale paraît superflu à la COFIN. En effet, la grille salariale vient d'être mise en place et de l'aveu même de la Municipalité, il n'y a pas eu de problème d'engagement du au salaire. L'amendement est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente passe la parole à M. Deillon. Lecture du sous-amendement. Réduire de CHF 25'000.-, passe de CHF 40'000.- à CHF 15'000.- (montant du budget 2015). Amendement de la COFIN auquel le rapporteur de minorité se rallie, mais souhaite aller plus loin. Les comptes 2015 présentent un montant de CHF 2'756.- et le budget 2016 un montant de CHF 15'000.-. Les explications de la Municipalité, mise à part le mandat CEPEC pour la grille salariale, ne justifient pas de hausse. Il faut mentionner qu'en 2014, le compte s'élevait à CHF 30'629.79.-. Si un coup dur devait survenir, la Municipalité pourrait user de sa compétence de CHF 50'000.- pour faire face et expliquer le dépassement.

Mme la Présidente passe la parole à M. le Syndic

Volontiers Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme le temps, c'est de l'argent et pour écourter nos débats, la Municipalité va souscrire à ces 2 amendements, on ne va pas les additionner, on va prendre le plus haut, à savoir CHF 25'000.-, mais oui M. Deillon ça arrive, on va accepter ces CHF 25'000.-, mais non pas par rapport à votre argumentation, mais par le fait qu'il y a en effet CHF 20'000.- qui sont ce mandat que nous pensions confier à cette société qui nous permet d'être calqué au plus juste dans nos engagements par rapport aux salaires du marché, mais nous estimons en effet que nous pouvons parfaitement encore attendre une année, voire deux ans pour arriver à cette analyse.

On peut même rajouter CHF 5'000.-, parce qu'on vient de se rendre compte qu'en cette fin d'année, nous avons une bonne surprise sur une affaire où nous avons un litige que nous avons avec un de nos membres de notre personnel communal, nous pensions devoir aller plus haut en matière juridique et donc, dépenser de l'argent que nous avons mis au budget et bien ce n'est pas le cas, les choses se sont réglées par un accord à l'amiable, donc il n'y aura pas besoin de ces CHF 5'000.- que nous avons mis de côté et nous pouvons donc accepter un amendement à CHF 25'000.-

Mme la Présidente remercie M. le Syndic et précise que l'amendement proposé par la Municipalité couvre l'ensemble des deux amendements. Elle demande si la parole est sollicitée.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Mme la Présidente,

Au nom de la COFIN, je retire l'amendement de la COFIN, c'est plus simple.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Je vous remercie beaucoup.

Mme la Présidente fait voter uniquement l'amendement présenté par la Municipalité. Que ceux et celles d'entre vous qui acceptent la diminution des charges du compte 110 qui ferait passer ce compte à CHF 2'018'800.- et le montant total des charges du budget à CHF 63'970'400 le disent en levant la main.

Vote : l'amendement de la Municipalité est adopté à l'unanimité

Mme la Présidente passe la parole à Mme Joly pour l'amendement suivant.

Lecture de l'amendement suivant qui concerne le compte 150.3603.04, école de danse D Master. La COFIN propose de réduire ce poste à zéro, donc de réduire de CHF 5'000.-. Selon la Municipalité, cette école n'existe plus. La COFIN propose ainsi la suppression de cette subvention et l'amendement est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente passe la parole à M. Deillon parce qu'il a des amendements préalables à celui-ci. Lecture de l'amendement sur le poste 110.3659.06. Il s'agit du compte de la subvention pour l'association Prilly Bradut. Effectivement, la Commission n'en n'avait pas parlé lors de ses délibérations, parce qu'il faut quand même faire remarquer que nous n'avons pas encore la liste détaillée des subventions. Réduire de CHF 2'000.-, passer de CHF 3'000.- à CHF 1'000.-. L'association Prilly Bradut avait été créée pour aider un village roumain. Elle faisait partie de l'opération Villages roumains suisse. Vers la fin des années 80, début des années 90, un vaste élan de solidarité est né à la chute du régime communiste. 25 ans après, la situation de la Roumanie a changé. La Roumanie est membre de l'Union européenne. Elle dispose des subventions de la Confédération. Ce n'est plus le rôle d'une Commune de soutenir les villages de ce pays européen. Pour l'avenir, il faudra même songer à supprimer cette subvention qui n'a plus de sens.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cet amendement.

M. le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Merci. Je suis en train de regarder s'il reste dans la salle des vieux de la vieille qui sont allés à Bradut le 15 février 1990, juste après la chute de Ceausescu. Il y a eu un élan de solidarité entre l'Europe et la Roumanie à ce moment-là. Cet élan a eu lieu entre Prilly et Bradut, puisque le hasard a fait qu'on nous avait attribué le parrainage de cette Commune. Il y a eu beaucoup d'échanges, beaucoup de collaborations. Chaque année ou presque, des élèves de Prilly vont en Roumanie. Chaque année ou presque, des élèves roumains viennent ici. La professeure de français de l'époque a même passé trois mois à Prilly pour perfectionner son français et améliorer les contacts entre cette petite commune de Bradut et Prilly. Alors, bien sûr que la Roumanie est entrée dans l'Europe. A cette époque, je disais sur place avec ironie que la Roumanie rentrerait dans l'Europe bien avant la Suisse. Les faits se sont avérés. Je pense au contraire qu'il n'est pas question de restreindre des contacts avec une petite ville de 4000 habitants lointaine. Ces contacts font partie pour la population et pour la jeunesse de Prilly d'une ouverture sur un monde qui fonctionne différemment du nôtre, nous aide à comprendre qu'eux sont dans l'Europe, mais que géographiquement, on y est aussi et bien sûr que je trouverais triste qu'on supprime ce modeste subside.

M. le Conseiller Jean-Marie Abomo Samba (PLR) a la parole

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le numéro de compte dont on discute actuellement n'est pas le bon. C'est le 110.3659.05 et non 06.

Mme la Présidente remercie M. le Conseiller et lui précise qu'il a raison.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe PLR dans sa majorité ne va pas soutenir cet amendement. L'association Prilly Bradut est une association très dynamique. C'est vrai qu'elle est née il y a longtemps, c'est vrai que la situation a changé, mais c'est une association extrêmement vivante qui continue à avoir beaucoup d'activités, notamment, elle organise des bourses d'études pour les habitants de cette ville et son budget ne repose pas principalement sur la subvention qu'elle reçoit. Ses membres récoltent des fonds par ailleurs et cette subvention de la Commune est un signe de soutien de notre Commune à ce dynamisme et aux gens qui animent cette association. Donc, je vous invite à rejeter cet amendement. Je vous remercie.

M. le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Ça ne sera peut-être pas coutume ce soir, mais j'adhère pleinement aux propos de Mme Lasserre Rouiller.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Très rapidement, tout a été dit par Mme Collette Lasserre, par M. Ihsan Kurt, etc., M. Boulaz, M. Deillon, cette association est vivante, au contraire de ce que vous croyez, parce qu'on a plus besoin d'aider autant que ce qu'on a aidé ces gens depuis plus de vingt ans. Vous avez en effet des gens ici, M. Saugy l'a dit, qui ont conduit des bus jusqu'à Bradut pour livrer de quoi leur permettre de vivre un peu mieux. Vous n'étiez pas présent ? Il ne me semble pas, même en tant que membre de l'association, vous n'y êtes pas, donc au nom de l'association, par respect pour ces gens qui ont décidé de garder ce lien et de militer pour encore aider un peu plus ces gens qui n'ont pas tout, même si ça va un peu mieux en Roumanie, il n'ont pas tout ce qui faut, je vous demande en effet, comme les préopinants qui ont accepté de soutenir cette association, de refuser cet amendement.

Mme la Présidente fait voter l'amendement. Ceux et celles d'entre vous qui acceptent l'amendement présenté par le rapporteur de minorité de diminuer de CHF 2'000.- la subvention à Prilly Bradut sont priés de le faire en levant la main.

Vote : l'amendement du rapport de minorité est refusé par cinq oui, une majorité d'avis contraires et trois abstentions

Mme la Présidente passe la parole à M. Deillon pour l'amendement « Aides, subventions diverses ». Lecture de l'amendement.

Compte 110.3659.09 « Aides, subventions diverses ». Réduire de CHF 2'000.-, passe de CHF 22'000.- à CHF 20'000.-. Cette réduction proposée ramène le budget à l'état du compte en 2015. Celui-ci était de CHF 20'204.30 au compte 2014. Il est question d'une mesure raisonnable.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Cela me semble bizarre, parce qu'aux comptes 2015 qui est indiqué dans ce budget, c'est qui avait CHF 22'512.50, donc là, alors la Municipalité s'est contentée de reporter le montant figurant aux comptes 2015. Donc, au PLR, on ne voit pas vraiment la raison d'accepter cet amendement parce qu'il nous semble erroné.

Mme la Présidente fait voter l'amendement. Ceux et celles d'entre vous qui acceptez l'amendement du rapport de minorité diminuant le compte 110.3659.09 de CHF 2'000.- sont priés de le faire en levant la main.

Vote : l'amendement du rapport de minorité est refusé par cinq oui, une majorité d'avis contraires et une abstention

Mme la Présidente passe la parole à M. Deillon pour l'amendement 112.3062 « Indemnités diverses ». Lecture de l'amendement. Réduire de CHF 2'000.-, passe de CHF 14'500.- à CHF 12'500.- (presque égal au compte 2015). De l'aveu même de la Municipalité lors de son audition « la demande de cette subvention ecoprim est stable ». Le niveau de prestations actuelles peut ainsi être maintenu.

Mme la Présidente demande si la discussion est sollicitée.

M. le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Juste pour préciser, cette subvention concerne le plan de mobilité dont l'objectif est d'encourager le personnel communal à effectuer ses trajets pendulaires en mobilité douce ou collective. La Municipalité espère que cet Eco prime aura plus de succès que les années précédentes. Il faudra donc verser un montant supérieur, ce qui explique la différence. C'est sûr que si le personnel communal ne prend pas le soin de venir par la mobilité douce ou collective, il n'y aura pas besoin de payer ces Eco primes, mais s'il y a des gens qui sont encouragés par cet Eco prime, alors évidemment, il faudra régler le montant. Merci.

La discussion n'est plus demandée.

Mme la Présidente fait voter l'amendement. Que ceux et celles d'entre vous qui acceptent une diminution de CHF 2'000.- pour le compte 112.3062, indemnités diverses le disent en levant la main.

Vote : l'amendement du rapport de minorité est refusé par 31 non, 22 oui et 14 abstentions

Mme la Présidente passe la parole à M. Deillon pour l'amendement du compte 112.3101 « Imprimés ». Lecture de l'amendement.

Réduire de CHF 5'000.-, passe de CHF 11'500.- à CHF 6'500.- (montant du budget 2016). Il n'y avait rien aux comptes 2014 et CHF 3'815.85 aux comptes 2015. Au budget 2016, le montant de CHF 6'500.- était justifié par des flyers et affiches Fonds « Energie et Environnement ». Une communication, suite au ré-audit Cité de l'énergie devrait être possible sans augmentation du compte, celle-ci ne venant pas en sus des flyers et affiches réalisées en 2016.

Mme la Présidente demande si la discussion est sollicitée.

M. le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Ces imprimés concernent le label Cité de l'énergie que la ville de Prilly vient de recevoir pour la 2^{ème} fois, fin 2016. La Municipalité juge important de communiquer spécifiquement à ce sujet en 2017 et a prévu une campagne de communication pour expliquer finalement ce que la population ne sait pas vraiment ce qu'il y a derrière ce label Cité de l'énergie. Donc, une campagne de communication avec notamment des fiches informatives et des sets de table permettant de communiquer auprès de la population et cela viendra renforcer une journée spéciale qui sera organisée pour la réception du label.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La majorité du PLR, si ce n'est tous les membres PLR, soutiennent l'amendement visant à réduire ce poste. Il nous semble effectivement que le montant alloué en 2016 devrait amplement suffire pour 2017. De mémoire, la première fois que notre Commune avait obtenu ce label, il n'y avait pas eu de communication particulière.

Ce qui compte avec ce label, c'est la réalité de ce qui est fait chaque jour dans cette Commune et nous ne pensons pas vu l'état de nos finances qu'il faille encore communiquer sur l'obtention de ce label. En plus, la ligne 3170, je lis dans le budget, dit que ça tient compte d'un montant pour animations et matériel temporaire énergie pour Pré Bournoud et ces animations temporaires pour le Pré Bournoud, c'est une proposition de la Commission des finances d'y renoncer, donc je pense que soutenir cet amendement, c'est aussi aller dans cette même ligne. Je vous remercie de le soutenir.

M. le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

J'avais dit que ça ne durerait pas, qu'on soit d'accord, je confirme que les Verts sont évidemment d'un avis totalement opposé. Il nous paraît essentiel de communiquer et de bien communiquer, de faire les choses est une bonne chose, si les citoyens ne savent pas à quoi servent ces labels, ça a peu d'utilité, donc je pense qu'il faut maintenir ici la proposition municipale d'augmenter. Pour rappel, on a déjà eu ce genre d'attaque, à mes souvenirs sur un budget. Ça nous a valu un décrochage du drapeau « Cité de l'énergie » par M. l'ancien municipal Simon, donc on va éviter d'en revenir aux mêmes circonstances et nous ne soutiendrons donc pas cet amendement.

La discussion n'est plus demandée.

Mme la Présidente fait voter l'amendement 112.3101 de CHF 5'000.- déposé par le rapporteur de minorité. Que ceux et celles d'entre vous qui acceptent cette diminution de CHF 5'000.- le disent en levant la main.

Vote : l'amendement du rapport de minorité est accepté par 36 oui, 29 non, et 2 abstentions

Mme la Présidente passe la parole à M. Deillon pour l'amendement du compte 112.3170 « Manifestations ». Lecture de l'amendement.

Réduire de CHF 13'000.-, passe de CHF 43'000.- à CHF 30'000.-. CHF 30'000.- est déjà supérieur au budget 2016 qui était de CHF 27'000.-, au compte 2015 qui était de CHF 20'505.-. Il est raisonnable de ne pas multiplier les manifestations, faute de quoi elles perdent leur sens et noient le côté remarquable de ce qu'elles soulignent.

Mme la Présidente demande si la discussion est sollicitée.

M. le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci. Je vais faire un argumentaire sur plusieurs postes qui touchent finalement les animations et autres qu'on aimerait mettre sur le Pré Bournoud, parce que Prilly-centre a un grand besoin de réaménagement au niveau de ses espaces publics. La Commune a trop longtemps délaissé ses lieux de vie et de rencontre qui définissent la qualité, l'attractivité et le dynamisme de l'espace urbain d'un centre. La démarche a été lancée avec le projet de la place du Collège et il est important qu'elle évolue sur l'ensemble du périmètre du cœur de Prilly. Ce point de vue semble être partagé par la population qui a exprimé sa volonté de faire évoluer les espaces publics au centre de Prilly lors du débat public sur Malley.

Pour ceux qui y étaient, une personne avait effectivement fait la remarque qu'elle ne comprenait pas pourquoi on allait faire des nouvelles places à Malley, alors qu'on n'était pas capables d'aménager le Pré Bournoud, ce qui a valu quand même aussi une salve d'applaudissements à cette personne. Depuis 2010, la Municipalité dispose d'un crédit d'études pour le réaménagement du Pré Bournoud et un projet de concours d'urbanisme va être lancé qui comprendra une démarche participative ciblée. Il est dès lors important que la population prillérane se réapproprie cet espace, réapprenne à le fréquenter et le fasse vivre afin qu'elle soit partie prenante de cette évolution urbanistique. La Municipalité estime que les montants inscrits au budget 2017 pour l'aménagement du Pré Bournoud sont mesurés et cohérents. Ils permettront quelques simples aménagements et animations qui transfigureront ce lieu et voici les éléments que la Municipalité souhaite sur le Pré Bournoud.

Alors, si on prend celui qui nous concerne maintenant, le but c'est d'organiser une journée prillérane de l'énergie en 2017 afin de recevoir le label et cette journée devrait se dérouler au centre de Prilly, justement sur le Pré Bournoud. Les thématiques seraient l'énergie, la mobilité et l'environnement qui seraient exposées avec une approche ludique et pédagogique avec comme public cible les jeunes générations prilléranes. Disco et cuisine solaire, barbabapa mécanique à l'aide d'un vélo, manège mécanique, roue népalaise, tyrolienne dynamo produisant l'électricité nécessaire à la projection d'un film ou d'une série de diapos. Toutes ces animations ont un coût, mais auront une visibilité et un impact considérable sur les participants à la manifestation.

Il y a également le compte jeunesse qui serait touché, parce que le service jeunesse va mettre en place un espace regroupant du matériel autogéré. L'objectif est l'achat d'un cabanon, d'une roulotte ou d'un petit conteneur pour avoir à disposition sur site du matériel d'animation. Il est aussi question de trouver à bon compte des palettes CFF pour la réalisation de mobilier urbain mobile à implanter sur site. L'équipe des travailleuses et travailleurs sociaux de proximité pourra notamment proposer à la belle saison une délocalisation de l'After School sur le Pré Bournoud et mettre du matériel de loisirs à disposition de toute la population.

Il y a également le compte travaux, on y reviendra tout à l'heure, parce qu'actuellement il n'y a pas de cheminement au travers du Pré Bournoud et c'est la première mesure qui devrait être réalisée sur un axe Centre commercial – place du Marché – Collège de l'Union, un cheminement en copeaux par exemple. Ensuite, il est nécessaire de rendre l'espace moins exposé. Il sera délimité par des plantations haute tige, tels que des roseaux ou du maïs, afin de créer une protection végétale proposée sous la forme de bacs en bois déplaçables. Un entretien différencié de la couverture végétale sera également réalisé pour apporter une touche de convivialité au Pré. Enfin, un couvert en bois démontable devrait voir le jour afin de proposer une zone d'ombrage sur le site tout en offrant un certain cadre. Bien entendu, les aménagements mobiles n'auront aucune incidence sur le déroulement des activités annuelles sur Pré Bournoud, telle que Fêtons Prilly.

Vous constatez que ce sont tous des éléments qui sont finalement des éléments de récupération qu'on veut prendre. On fait un peu avec des bouts de ficelle pour rendre ce Pré Bournoud sympathique, aménagé, convivial et donner envie aux gens de s'approprier cet espace qui actuellement est juste un pré à chiens, il faut quand même s'en rendre compte.

Il faut aussi se rendre compte que ce projet est fortement soutenu par un groupe de travail qui touche beaucoup de services et qui est composé notamment de quatre chefs de service qui sont convaincus de la démarche et de l'opportunité de dynamiser le centre de Prilly avec des moyens financiers, je le répète, limités. Donc, je vous invite à refuser les différents amendements et notamment celui qu'on traite actuellement. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Je m'excuse, parce que tout à l'heure, j'ai déjà pris de l'avance en fait sur cet amendement. Le PLR va soutenir l'amendement du rapport de minorité. C'est exactement le genre de dépenses auxquelles le PLR est opposée. D'une part, il y a un projet pour le Pré Bournoud, vous l'avez dit. On a voté un préavis pour l'expertise, pour qu'un projet soit imaginé, pensé, construit. C'est en cours, bientôt, comme je l'ai compris, votre Municipalité viendra avec un projet définitif pour l'aménagement du Pré Bournoud et on s'en réjouit et nous le souhaitons et nous avons voté ce préavis à l'époque. Nous ne sommes pas opposés à ce qu'il n'y ait rien sur Pré Bournoud, mais nous sommes opposés à ce qu'on fasse du bricolage coûteux en attendant que le projet définitif soit présenté à notre Conseil et mis en place, alors que ce projet est très bien avancé. Toutes ces animations pour la population, nous doutons que ce soit nécessaire.

A Prilly, il y a déjà énormément d'activités pour ceux qui ont envie de faire du sport, de se promener, d'aller à des spectacles, etc. Donc, l'aménagement du Pré Bournoud, ça va venir, ça arrive, on s'en réjouit et nous n'allons pas faire des dépenses pour des aménagements temporaires alors même que nous avons un budget déficitaire et des investissements importants à faire ces prochaines années. Et puis, je suis un petit peu surprise, parce qu'on nous dit d'un côté, augmentez les temps de travail des employés de l'administration, nous n'arrivons pas à tout faire, etc. Mais alors, quand il s'agit de mettre en place un nouveau projet, on trouve 4 chefs de service pour faire un groupe de travail et imaginer de mettre des roseaux, des roulottes, etc. Non ! Je vous invite à suivre le minoritaire et à voter cet amendement et tous ceux qui visent à renoncer à tout aménagement temporaire au Pré Bournoud. Je vous remercie.

M. le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

On sent que le PLR est ancré dans le canton de Vaud depuis bien longtemps. On a décidé d'attendre de voir si j'en suis Mme Lasserre Rouiller. Pré Bournoud, comme l'a si bien décrit notre Municipal, c'est actuellement un grand parc à chiens. Alors, on a de la chance, on est la seule ville à pouvoir offrir un tel espace aux canidés en plein centre, tant mieux. Plusieurs éléments ici à relever. On nous parle de temporaire, on fait passer le projet de la Municipalité pour un peu fantaisiste, on va poser 3 roulottes, c'est très joli, on se dirait chez des forains. C'est pas vraiment ça et je crois qu'ici, il ne faut pas oublier que le Pré Bournoud, ça fait longtemps que ça ne ressemble à rien. J'ai eu la chance ou pas de l'avoir cinq ans sous mes fenêtres, c'est effectivement vraiment moche. Autant vous dire que la Riponne, c'est un grand prix d'architecture à côté et en effet, il ne s'y passe rien, c'est quand même souvent la réputation que les lausannois nous donnent lorsqu'on dit : on habite Prilly. Ah, là où il y a le grand centre, la COOP et rien derrière ! Je pense que ça le définit relativement bien.

Et quand on parle de temporaire, je crois qu'il faut faire ici au moins trois rappels. Première chose et ça n'aura sans doute pas échappé au PLR, puisque que comme du côté des Verts, vous avez un certain nombre de juristes, et d'avocats, avocates aguerries. Une procédure complète d'aménagement du territoire, ça prend du temps, beaucoup que ça pourrait en avoir l'air. Donc, d'ici qu'on ait un Pré Bournoud entre guillemets définitif, on nous parle de projet de passerelle, etc., si on dit 3 ans, je pense qu'on est beaucoup trop optimistes, si on dit 8 ou 9, je pense que malheureusement, on est plus proches. On rappellera dans ce cadre que le skate parc n'avance pas, puisque le Canton nous a mis un beau stop, en disant, il faut un plan partiel d'affectation, comme ça je n'exclurais pas qu'ils nous fassent la même chose ici pour l'aménagement du Pré Bournoud. Cela étant, on a affaire à un investissement me semble-t-il au final sur le budget très faible, quand bien même on peut s'accorder à dire que le budget n'est pas au mieux de sa forme, mais on a quelque chose de très faible pour avoir quelque chose de sympathique.

Dans les quelques choses sympathiques, on rappellera que notre Commune, sur notamment l'initiative de notre Syndic, a eu le bon goût de proposer la Galicienne qui fait que le Sud de la Commune lui est redevenu très connu. Alors, si vous estimez que le provisoire, c'est moche et ça ne sert à rien, je vous laisserai dire ça aux nombreux utilisateurs de la Galicienne et puis je vous laisserai dire ça particulièrement au soir de la finale de l'Euro où je pense qu'on n'a jamais vu autant de monde dans la plaine ou la fosse de Malley, en l'occurrence que ce soir-là. Et puis, une chose qui marque un petit peu le groupe des Verts, c'est une position un peu schizophrène du groupe PLR. On leur rappellera qu'ils ont effectivement un postulat en souffrance qui a été lancé par un de leur ancien Conseiller communal sur le réaménagement de Pré Bournoud et on leur rappellera aussi qu'aux élections de la législature 2011 – 2016, un des grands points de campagne était de dessiner votre Pré Bournoud de demain. On est ravis de dire aux électeurs et électrices que cinq ans après, il n'y a rien et de prime abord, si on accepte cet amendement, suivi d'une série d'autres, dix ans, voir quinze, il n'y aura toujours rien. Merci.

Mme la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente,

En préambule, j'indique que je prends la parole en mon nom propre et non en tant que rapportrice de la COFIN. J'aimerais partager avec ce Conseil une de mes expériences dans une commune qui est au final assez proche de Prilly, qui est celle d'Ecublens. Ça concerne particulièrement cet amendement-là, puisque la Commune d'Ecublens a reçu il n'y a pas très longtemps le label Cité de l'énergie, elle aussi et elle a fait une fête sur ce qui est devenue la place du Village pour l'obtention de ce label. Donc, on est en plein dans cet amendement. J'ai été à cette fête, j'ai été invitée par une collègue de la Municipalité d'Ecublens et j'ai remarqué plusieurs choses. D'abord, Ecublens est aussi une Commune qui est connue pour ne pas avoir vraiment de centre où dans le centre est aussi un centre commercial.

Proche de ce centre commercial, ils ont construit il y a quelques années, ils ont investi dans un centre socio culturel et devant, ils ont créé une petite place afin de pouvoir animer le centre. Ça a pris du temps, mais ça a fonctionné parce que la Municipalité a investi cet espace, y a proposé plusieurs activités à la population et aujourd'hui, ça marche, les gens s'y rencontrent, c'est devenu un véritable lieu de vie, ce qui n'existait pas avant. Donc, ça montre que les espaces, quand ils sont vides et qu'il n'y a rien dessus, les gens ne se les approprient pas.

Il faut vraiment faire des efforts, montrer aux gens comment occuper l'espace pour qu'ils le fassent. Ensuite, une fois qu'on a fait ces quelques efforts, ça a vraiment un impact très intéressant. Quant à l'amendement dont on parle maintenant, sur les manifestations pour la Cité de l'énergie, là aussi, c'était un immense succès. La population était au rendez-vous. Elle était ravie et on a appris plein de choses sur les potentialités d'économie d'énergie, des potentiels de développement ensuite d'initiatives privées sur les économies d'énergie que le gens ne connaissaient pas, parce que justement, ils manquent d'informations à plusieurs échelons. Et ce genre de manifestation, donc le label est réédité tous les 4 ans, donc c'est une fois tous les 4 ans, ça a vraiment une énorme plus-value pour la Commune, mais aussi la population dans son ensemble et je pense qu'il ne faut pas le perdre de vue et c'est pour ça que je vous invite à refuser cet amendement. Merci beaucoup.

M. le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Madame la Présidente, chers collègues,

J'interviens pour simplement rappeler à ce Conseil que nous avons voté il n'y a pas très longtemps un préavis concernant le réaménagement nord du collège centre, plus de CHF 700'000.-. Donc, il faut penser peut-être faire les choses les unes après les autres et pas tout en même temps. Donc, si les gens veulent un centre à Prilly, je pense que le nord du collège du centre en fait partie et c'est notre prochaine étape, celle qui a été votée par ce Conseil il n'y a pas très longtemps. Donc, en l'occurrence, on peut prendre un peu de patience concernant le Pré Bournoud sachant que ça va se faire, mais qu'il faut un tout petit peu de temps.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci, très rapidement, Mesdames, Messieurs,

Quand même pour souligner que l'amendement ne vise pas à tout supprimer. L'amendement vise à ne pas augmenter.

M. le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Deux choses Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Première chose, en 1963, si je me souviens bien, mon frère cadet a écrit à la Municipalité de Prilly pour faire des suggestions sur l'aménagement du Pré Bournoud. Je n'ai pas copie de la réponse de la Municipalité, mais si je me souviens bien aussi, on répondait qu'on allait incessamment entreprendre un aménagement du Pré Bournoud. Donc, ce qui dure ou ce qui est rapide, c'est toujours difficile à estimer et je pense qu'en effet, ce n'est pas inutile d'investir un peu dans une démarche intermédiaire au Pré Bournoud.

Je vais vous donner une citation, malheureusement, je ne sais plus qui a dit cela : « Tout ce qui est superflu et souvent indispensable ».

Mme la Conseillère Johanna Monney (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Je ne vais pas prolonger inutilement. J'aimerais juste vous demander de réfléchir : qu'est-ce qu'aimeraient les habitants et habitantes de Prilly ? Est-ce qu'ils aimeraient un Pré Bournoud avec une personne qui promène son chien, est-ce qu'ils aimeraient un Pré Bournoud avec de la vie, avec des rencontres, avec des gens qui sont contents d'être là, de discuter et de se rencontrer. Je vous demande juste de réfléchir à ça. Personnellement, j'ai envie de la vie au centre, j'ai envie de la vie à Pré Bournoud comme c'est le cas à la Galicienne. Peut-être qu'il y en a plusieurs d'entre vous qui êtes allés cet été et tout le monde, même à l'extérieur et moi je peux dire à mes amis lausannois et lausannoises, venez à Prilly, il y a des choses qui se passent. Est-ce que ce n'est pas ça dont on a envie ? Posez-vous la question. Merci.

M. le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En l'état actuel, comme cela a été évoqué par mes collègues, est-ce qu'on peut imaginer encore pendant des années que cette place, ce champ reste au cœur de la ville. Cela a été évoqué que certains habitants de la ville promènent leur chat, leur chien. Moi, je dirais que oui, pourquoi pas. On est en train d'aménager cette place pour tous les êtres vivants, celles et ceux qui veulent promener leur chien, mais il faut le réaménager afin que toute la population puisse en profiter. Nous sommes une ville, une ville en pleine croissance démographique, sociale, culturelle. On ne peut pas faire l'économie de cet espace qui est devenu aujourd'hui l'image de notre ville. Donc, merci de refuser cet amendement.

La parole, n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote de l'amendement 112.3170 Manifestations. Que celles et ceux qui acceptent cet amendement de CHF 13'000.- le fassent en levant la main.

Le vote nominal est demandé. Mme la Présidente demande qui soutient le vote nominal. Il faut 1/5 des membres présents. Le vote à l'appel nominal est accepté. Le secrétaire passe à l'appel nominal.

Vote nominal : l'amendement du rapport de minorité est accepté par 37 oui, 30 non

Mme la Présidente passe à l'amendement 150.3603.04. Elle donne la parole à Mme Rebecca Joly de la COFIN. Lecture de l'amendement.

Compte 150.3603.04, école de danse D. Master. La COFIN propose de réduire ce poste de CHF 5'000.- et de le passer à zéro. Selon la Municipalité, cette école de danse n'existe plus. La COFIN propose ainsi la suppression de cette subvention et l'amendement est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente passe la parole à M. Deillon. Le rapporteur de minorité se rallie et soutient.

M. le Conseiller Pascal Delessert (PLR) a la parole

C'est simplement pour vous faire remarquer que c'est le 3653.

Mme la Présidente remercie M. Delessert et lui confirme qu'il a raison.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Mme la Présidente,

Volontiers, juste pour dire que le directeur ayant choisi d'aller exercer ses talents ailleurs, l'école D. Master, malheureusement, pour Prilly n'existe plus. Donc, il n'y a plus de raison d'avoir les CHF 5'000.-, la Municipalité souscrit à cet amendement.

Mme la Présidente demande à la COFIN si elle retire son amendement.

La COFIN répond par la négative.

Mme la Présidente passe au vote. Que celles et ceux d'entre vous qui acceptez cet amendement présenté par la Commission des finances, le rapport de minorité et la Municipalité de faire disparaître des comptes la subvention à l'école de danse D. Master sont priés de le faire savoir en levant la main.

Vote : la suppression de CHF 5000.- du compte 150.3653.04 est acceptée à la majorité

Mme la Présidente passe à présent au compte 170.3189, activités sportives pour la population et passe la parole à Mme Rebecca Joly pour la Commission des finances. Lecture de l'amendement.

Le compte 170.3189, activités sportives pour la population. Réduction de CHF 5000.-, ce qui ferait passer le compte à CHF 6000.-. La COFIN est d'avis que l'augmentation de l'offre d'Urban training suffit pour la promotion du sport et ne souhaite pas que la Commune participe au duel intercommunal, car elle estime cette investissement inapproprié au vu de l'excédent de charges. L'amendement est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

Mme la Présidente passe la parole à M. Deillon. Lecture de l'amendement du rapport de minorité.

Réduction de CHF 8'000.-, passe de CHF 11'000.- à CHF 3'000.-, ce qui était égal au montant du budget 2016. Le rapporteur de minorité souhaite aller plus loin que la COFIN sans diminuer l'offre, mais sans l'augmenter non plus. En effet, notre population est tout à fait capable, après avoir déjà participé à ces activités de parcours urbains de les reproduire sans être assistée. Ce sera alors aussi l'occasion pour les participants de fraterniser et de se réunir pour pratiquer ensemble sans encadrement cette activité. Il n'est donc pas nécessaire de doubler l'offre d'encadrement.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La préservation de la santé de la population, c'est quelque chose d'important. Avoir une population en bonne santé, ça a notamment un impact favorable sur la facture sociale, donc la COFIN propose de doubler ce poste, mais pas de la quadrupler comme le budget le prévoyait.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le PLR va soutenir l'amendement de la Commission des finances, mais pas celui de M. Deillon. Vu le succès de Urban training et l'excellence de cette formule qui plait manifestement à la population de notre Commune. Nous estimons effectivement judicieux de doubler l'offre, mais de renoncer à l'autre projet, comme le propose la Commission des finances. Nous ne pensons pas au PLR, expérience faite, les uns et les autres, on peut prendre toutes les bonnes résolutions que l'on veut, quand il y a un professeur et un cours organisé, on y va, quand il n'y en a pas, on n'y va pas et on ne fait pas de sport. Donc, je vous propose de soutenir l'amendement de la Commission des finances. Je vous remercie.

M. le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Effectivement, je suis comme Madame Lasserre Rouiller, s'il n'y a pas de professeur, je ne vais pas au sport, donc je suis comme elle et le groupe des Verts de soutiendra pas l'amendement de M. Deillon. En revanche, on estime toujours pour les mêmes questions de communication déjà abordées dans le domaine environnemental que la proposition municipale autour du duel sportif est intéressante. Nous ne soutiendrons donc pas non plus l'amendement de la COFIN.

M. le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans un tel contexte, nous ne pensons pas que nous pouvons réduire le budget pour les activités sportives. Nous pensons que les activités sportives sont toujours nécessaires, importantes pour la population et il est nécessaire que ces activités soient aussi organisées et coordonnées par les services publics. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de refuser les deux amendements.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Dans le souci de quand même arriver à faire diminuer les frais, je me rallie à l'amendement proposé par la COFIN et renonce au mien.

Mme la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je veux quand même défendre notre projet d'activités sportives pour la population un petit peu plus loin que ce que la Commission des finances et la droite de ce Conseil est prête à nous accorder. En effet, l'Urban training est très fréquenté et c'est important d'augmenter cette activité. Cependant, ce n'est pas tout. L'idée, c'est qu'il y ait vraiment des activités sportives pour la population et ces activités, je vais vous en dire quelques mots.

L'idée, c'est de permettre à des sociétés locales de développer encore leurs ancrages et de se faire mieux connaître auprès de la population dans une journée d'activités dans laquelle, il y a des encouragements à la population à une activité physique. Il y aura un soutien aussi de la direction nationale du projet. Par contre, la ville de Prilly est en charge de la conception, de la communication, de la préparation et de la réalisation de ce projet. C'est un engagement positif où normalement, il y aura des portes ouvertes dans les diverses sociétés sportives de Prilly et en même temps, par rapport à plein d'activités sportives, un encouragement à la population à pratiquer toutes sortes de sports, pas seulement l'Urban training, même si c'est une bonne chose, c'est intéressant, mais aussi toutes sortes d'autres activités sportives.

C'est quand même un projet un peu différent bien sûr qui désespère peut-être un peu qui ont une vision très traditionnelle du sport, mais je pense que pour la ville de Prilly, pour aller de l'avant, pour proposer quand même des activités qui sont favorables à la santé de la population, il est important d'accepter la somme que la Municipalité a mis pour cette activité sportive pour la population. Je vous rappelle que la somme est finalement assez modeste, puisqu'on demande simplement CHF 5'000.- en plus du doublage des activités de l'Urban training.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

En 2015, il n'y avait aucun montant. En 2016, on a budgété CHF 3'000.-. Et en 2017, on nous demande CHF 11'000.-. Combien nous demandera-t-on l'année prochaine ? C'est exactement le genre de poste qui augmente année après année sans, en tous les cas, c'est l'impression que nous avons, que notre Municipalité à majorité de gauche n'ai l'air de beaucoup de se soucier des dépassements budgétaires. Au-delà de la rigueur financière qui doit être la nôtre, parce que nous dépensons l'argent des contribuables de cette Commune et je pense qu'ils nous ont aussi confié le mandat de le dépenser de manière rationnelle et intelligente. Au-delà de ça, je pense que nous avons aussi, pas une vision traditionaliste, non, mais assurément une vision différente du rôle de l'état dans ce domaine. Nous sommes déjà comme citoyens, comme habitants de Prilly, nous avons déjà beaucoup d'encouragements à pratiquer le sport de la part des assurances, de la Confédération, du Canton, de multiples associations.

A Prilly, il y a déjà énormément d'associations privées, animées par des bénévoles qui font un travail extraordinaire et qui a envie de faire du sport peut faire du football, de la gymnastique. L'association familiale organise aussi des cours qui sont extrêmement bien fréquentés. Nous ne croyons pas au PLR que ce soit le rôle d'une autorité communale d'encourager la population à faire du sport. C'est d'abord à chacun de prendre cette responsabilité et ensuite, c'est aux organismes qui existent déjà de le faire et qui le font. Donc, on n'est pas là en train de créer quelque chose dans un désert et qui a envie de faire du sport à Prilly peut le faire et qui ne sait pas qu'il doit faire du sport pour sa santé, alors c'est quelqu'un qui ne regarde jamais la télévision, qui n'ouvre jamais un journal et qui ne reçoit jamais de lettres de son assurance. Je ne crois pas que ce soit le cas. Donc, non, cette dépense est superflue et je vous invite à soutenir l'amendement de la Commission des finances. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Nadia Steiner (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vais être contre ce que vient de dire Mme Colette Lasserre Rouiller, parce que tout simplement, on sait que la tendance au surpoids et à l'obésité est en constante augmentation et la Suisse ne fait pas exception. En vingt ans, on a doublé le nombre de personnes en surpoids et obèses. Et l'obésité et le surpoids ont des impacts bien plus importants qu'on ne l'imagine. L'obésité va augmenter le nombre de risques au niveau de maladies cardiovasculaires, de diabète de type II, de certains cancers et voire même de maladies mentales et ainsi de suite. C'est en faisant des petites actions qu'on peut permettre justement la réduction de ces risques en faisant des choses simples. Réduire son alimentation, mais en faisant des activités sportives. Et nous, en tant que collectivité, c'est important que nous offrions ce genre de prestations à la population, parce que ce n'est pas forcément facile de se motiver pour faire des activités sportives seul.

Grâce à l'Urban training, on peut rencontrer du monde, donc ce n'est pas que du sport, c'est aussi une zone de rencontres et ça permet vraiment de se motiver à faire des activités sportives régulières. Et ainsi, la note sociale, vos factures d'assurance maladie vont ainsi se réduire grâce au fait que nos collectivités se mobilisent pour pouvoir promouvoir le sport. Parce qu'il faut savoir qu'en 2002, la note des coûts directs et indirects dus au surpoids et à l'obésité étaient de 2,7 milliards par an. En 2012, les chiffres sont de 8 milliards, on a quasiment triplé cette somme et c'est important que nous agissons maintenant. C'est avec quelques milliers de francs qu'on pourrait, pour l'avenir, en promouvant le sport faire qu'on réduise ces risques et on réduit ainsi les taux d'obésité et de surpoids. Ce sont des mesures toutes simples, mais qui sont efficaces à long terme.

M. le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Permettez-moi de faire un petit peu d'ironie, mais d'ironie réelle. Donc, les loyers augmentent aussi, l'assurance maladie augmente aussi, donc la population augmente aussi et dans tout cela, les gens ont besoin de se relaxer, de faire des activités sportives et donc confier toutes ces tâches à la population, aux bénévoles, je pense qu'on ne peut pas exploiter les bénévoles, mais il faut les soutenir, donc il faut quand même pouvoir leur offrir un repas de fin d'année, une petite indemnité symbolique aux bénévoles qui organisent ces activités sportives et des professionnels qui font de la coordination de tout cela. Merci de refuser cet amendement.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

M. Kurt,

Deux lignes plus bas, subventions aux sociétés sportives, CHF 52'000.-. Et les postes de coordination, on a déjà dit ce qu'on en pensait.

M. le Conseiller Léo Gaillard (PS) a la parole

Très rapidement, je ne vais pas occuper le temps de parole très longtemps, merci Mme la Présidente. Je me permets encore de rajouter une chose au discours de Mme Steiner, auquel je souscris totalement.

Je ne vois pas Mme Lasserre quelle météorite serait tombée sur la Suisse, sur Prilly, sur terre pour que tout d'un coup, la tâche de promotion de la santé publique disparaisse du cahier des charges communal. Donc, je vous demande effectivement d'accepter cette dépense qui n'est encore une fois, pour reprendre la métaphore hydraulique, une goutte d'eau dans l'océan de ce budget et qui je pense nourrit et sert des enjeux extrêmement importants.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente passe au vote. Ceux et celle d'entre vous qui acceptent l'amendement déposé par la COFIN, auquel se rallie le rapporteur de minorité de diminuer le compte 170.3189 de CHF 5'000.- le fassent en levant la main.

Vote : l'amendement est accepté par 38 oui, 29 non, et aucune abstention

Mme la Présidente passe au vote sur le chapitre 1. Que celles et ceux qui acceptent le chapitre 1, Administration générale, tel qu'amendé, avec un montant total de charges de CHF 63'942'400.- le fassent en levant la main.

Vote : le chapitre 1 est accepté par 43 oui, 14 non, et 11 abstentions

Mme la Présidente fait un pointage. Elle précise qu'il est 21h45 et que la discussion dure depuis 1h15, que 9 amendements ont été traités, avec les contre – amendements auxquels les Conseillers se sont ralliés et 0,09 % du budget ont été économisés.

Mme la Présidente précise qu'il n'y a aucun amendement au chapitre 2 et demande si la discussion est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente passe au vote sur le chapitre 2. Celles et ceux qui acceptent le chapitre 2 tel qu'il est présenté dans le préavis le fassent en levant la main.

Vote : le chapitre 2 est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente passe à présent au chapitre 3. Amendements 300.3011. Elle passe la parole à Mme Joly pour la Commission des finances. Lecture de l'amendement.

Amendement 300.3011, traitements. Réduire de CHF 13'100.-, le compte passerait à CHF 702'700.- qui est le montant de 2016. Cet amendement reprend l'amendement général visant à bloquer les équivalents plein temps, les EPT, mais pour ce poste, la COFIN ajoute qu'il paraît inutile car ce dicastère est déjà bien doté en chefs de service. L'amendement est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au vu du budget déficitaire, la COFIN propose de ne pas augmenter le taux d'activité du personnel du service administratif et technique des domaines. Elle propose un gel des effectifs, mais pas des salaires.

Mme la Présidente passe la parole à M. Deillon. M. Deillon se rallie à cet amendement.

M. le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Effectivement, ce se sera peut-être plus clair une fois que j'aurai présenté la chose. Donc, effectivement, dans le budget 2016, il y a une augmentation de 0,6 EPT qui avait été demandée et accordée afin de pouvoir assurer les missions dévolues au service des domaines et bâtiments. Ce poste couvrirait un certain nombre de tâches, notamment la planification et le suivi des travaux de rénovation des bâtiments communaux et des installations techniques, le suivi de la performance énergétique des installations techniques, le pilotage de nouveaux projets de construction et/ou de reconstruction et la gestion et la planification d'un tournus pour un piquet de chauffage. Pourquoi est-ce qu'on demande 0,2 EPT supplémentaires, c'est notamment parce qu'il y a beaucoup de travaux, de gros projets de rénovation et de reconstruction qui arrivent à échéance et qui devront être effectués ces prochaines années.

Tout d'abord, le collège du Grand Pré. Suite à un rapport d'audit qui a été fait en 2014, après 45 ans de service, les éléments d'enveloppe du collège du Grand Pré n'ont subi aucune rénovation et ont aujourd'hui un besoin urgent d'être rénovés. Le bâtiment est classé en classe E pour sa dépense énergétique, ce n'est pas le pire, il y a peut-être encore le F. Cela montre qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux d'assainissement énergétiques. En 2016, le bâtiment a été raccordé au chauffage à distance, mais le système de ventilation comme tous les travaux de rénovation de l'enveloppe thermique (façades, fenêtres, portes d'entrée, etc.) doivent être rapidement réalisés.

En ce qui concerne le collège du l'Union, une partie du bâtiment A où il y a eu un agrandissement et une surélévation effectuées avec le bâtiment C, mais l'ancienne partie du bâtiment A, ainsi que les bâtiments B et D n'ont subi aucune grosse rénovation et sont dans un état très dégradé. Par exemple, les douches des vestiaires de la salle de gym D qui est l'ancienne salle située au nord, ne sont plus en fonction depuis plusieurs années en raison de la défectuosité des canalisations sanitaires. Sans parler du bâtiment B, dont plusieurs sanitaires ont dû être fermés en raison de leur insalubrité et des installations techniques désuètes. Il faut savoir que pour ces bâtiments, il y a une fenêtre de deux, trois ans qui va s'ouvrir prochainement où on pourrait ne pas avoir d'élèves à mettre dans les classes et donc, on pourrait profiter de cette fenêtre de deux, trois ans pour faire des grosses rénovations à ce moment-là.

Le collège de Mont-Goulin a des problèmes de déprédation des façades, des plaques cassées, il y a des infiltrations d'eau au niveau des façades de la salle de gym, des canalisations et alimentations sanitaires qui datent de la construction du bâtiment et qui sont en fin de vie et irréparables. Il y a les escaliers publics qui conduisent à l'Esplanade de Mont-Goulin qui ne sont plus étanches et qui font qu'il y a des infiltrations d'eau à l'intérieur du bâtiment, etc.

Il y a aussi les jardins familiaux où il y a des fuites importantes et non décelables au niveau du réseau d'arrosage et là, c'est tout le réseau qui doit être refait. Il y a également des édicules qui sont sur place et des édicules sanitaires qui doivent être rénovés.

Il y a aussi les bâtiments locatifs communaux. Il y a Grand-Vigne 11. On vous a présenté ça avec le programme de législature, on a le projet de démolir et de reconstruire avec intégration de 4 classes scolaires et d'un APEMS et là aussi, il faudra aller assez vite si on ne veut pas prêter les classes scolaires et l'APEMS pendant trop longtemps. Il y a les bâtiments de la Confrérie 36 A et B, de la Confrérie 23, du Chasseur 24, Combette 26-28 et là, on est en train de mener une étude sur l'état général de ces bâtiments et c'est clair que ça va nécessiter assez rapidement également d'importantes rénovations et des améliorations thermiques, afin de mettre ces bâtiments aux normes et d'empêcher un vieillissement prématuré de la partie structurelle de ces bâtiments. Pour ceux qui sont intéressés, j'invite volontiers les membres du Conseil à visiter ces bâtiments pour voir dans quel état de vétusté ils sont. Alors, que se passe-t-il avec ces bâtiments qui vieillissent ? Les conséquences au niveau du personnel communal sont assez claires. C'est-à-dire que, plutôt que de concentrer sur des rénovations, sur des réfections, etc., on est tout le temps dans l'urgence. Vous avez une canalisation qui saute, vous avez un dégât d'eau, vous avez des infiltrations, etc. et on passe beaucoup de temps à essayer de répondre aux urgences qui tout à coup se font sentir.

Alors, effectivement, demander peut-être un 0,2 EPT, c'est peut-être trop. Je vois qu'effectivement, il y a une volonté de ce Conseil de limiter au maximum les frais, donc la Municipalité vous propose une augmentation néanmoins quand même de 10% d'un 0,1 EPT au lieu des 20% et ce qui correspond en tenant compte aussi des augmentations de salaire statutaires, parce que là, effectivement, l'amendement ne tient pas compte qu'il y a des augmentations statutaires. On ne peut pas revenir comme ça aux chiffres qui avaient dans le budget 2016, donc la Municipalité vous propose un amendement à CHF 7569.-, ce qui permettrait effectivement de couvrir aussi bien ces augmentations statutaires, qu'un 10% supplémentaire pour ce poste. Je vous remercie.

Mme la Présidente précise que la discussion est ouverte.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci Mme la Présidente, M. le Municipal,

Juste une ou deux questions. Alors, on a bien compris que si on voulait augmenter de 10%, la réduction du budget serait de CHF 7569.-. Si on veut suivre la Commission des finances, tout en permettant les augmentations statutaires, ce n'est pas CHF 13'100.-, mais c'est combien ? C'est une question technique.

2^{ème} chose, on comprend bien l'état de vétusté des bâtiments, Grand-Pré, on le sait depuis 2014, les autres aussi. L'année dernière, on nous a dit, il faut augmenter, vous l'avez dit vous-même de 0,6 EPT, juré, craché, il n'y en aura pas d'autre. Cette année, vous revenez avec plus 0,2, maintenant plus 0,1. On est un petit peu surpris.

Dernière question, sauf erreur, mais alors c'est vraiment une question complètement ouverte, les bâtiments locatifs, ils appartiennent à la société immobilière, alors comment ça se passe entre, je sais que la Commune doit cautionner les emprunts qui seraient fait par cette société immobilière pour faire des travaux. Qui prévoit et planifie ces travaux ? Et si c'est la Commune, est-ce que c'est refacturé à la S.I., comment fonctionnent les imputations entre les deux, c'est ça que je ne comprends pas. Merci.

M. le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci. Au niveau des augmentations statutaires, on arrive à CHF 3822.-, à ajouter au budget 2016. Au niveau de la S.I., effectivement jusqu'à maintenant, on n'avait pas refacturé les travaux, mais les gros travaux, on pourrait éventuellement imaginer de refacturer une partie à la Société immobilière. Jusqu'à maintenant, c'était toujours la Commune qui prenant en charge les travaux sur ce qui concerne l'enveloppe et la structure du bâtiment et les travaux dans les appartements, quand il y a un changement de locataire, etc, c'était pris par la gérance qui s'occupe de la S.I. et par rapport à cette augmentation où effectivement, la Municipalité avait dit qu'avec 0,6 EPT, ça suffirait, alors oui on peut faire avec moins, on peut toujours faire avec moins, mais ça veut dire aussi que ça prendra plus de temps, les bâtiment vont continuer à vieillir, avoir d'autres soucis et je ne suis pas sûr que financièrement, ça soit vraiment le bon choix, parce qu'agir dans l'urgence, ça coûte toujours plus cher que de prévoir des rénovations sur le moyen terme.

La discussion n'est plus demandée.

Mme la Présidente résume sous le contrôle de M. le Municipal : la Municipalité propose un contre-amendement à CHF 7569.-. La Présidente propose d'opposer dès lors le contre-amendement de la Municipalité à l'amendement de la Commission des finances soutenue par le rapporteur de minorité.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La COFIN se rallie à la proposition du PLR de modifier le montant de l'amendement qui tourne autour des CHF 9000.-, je vous donnerai tout à l'heure le chiffre et pas CHF 13'000.- de réduction. C'est CHF 13'000.- moins CHF 3822.-, c'est-à-dire CHF 9278.-.

Mme la Présidente relève que l'on se retrouve avec un amendement modifié par la COFIN, auquel se rallie le rapporteur de minorité de CHF 9278.-, ce qui laisse la possibilité d'attribuer au personnel les augmentations statutaires, contre le contre-amendement de la Municipalité qui est de CHF 7569.-.

La Présidente pose les questions suivantes :

Que ceux et celles qui préfèrent le contre-amendement proposé par la Municipalité, c'est-à-dire de diminuer ce compte de CHF 7569.- le fassent en levant la main.

Que ceux qui préfèrent l'amendement proposé par la Commission des finances de CHF 9278.- le fassent en levant la main.

Vote : l'amendement proposé par la Commission des finances et ramené à CHF 9278.- est accepté par 35 voix.

Vote : l'amendement proposé par la Municipalité est accepté par 30 voix.

Mme la Présidente relève que l'on se trouve dans une situation où l'amendement retenu est celui présenté par la Commission des finances de CHF 9278.-.

Mme la Présidente demande à présent qui accepte l'amendement de CHF 9278.- tel que présenté par la COFIN.

Vote : l'amendement proposé par la Commission des finances est accepté par 39 oui, 22 non.

Mme la Présidente passe au compte 351.3114.01, Machines et matériel d'exploitation et passe la parole à M. Deillon. Lecture de l'amendement du rapport de minorité.

Réduire de CHF 2'500.-, passe de CHF 15'000.- à CHF 12'500.- qui correspond au montant du budget 2016. Le montant aux comptes 2015 était de CHF 12'676.65 et de CHF 8'906.60 en 2014. Il doit être possible de continuer sans augmenter ce compte.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée.

M. le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Par rapport à ce compte, il faut bien se rendre compte là-aussi qu'il y a une année où on a besoin d'une machine et il faut l'acheter et l'année dernière, on n'a pas forcément besoin de racheter une machine et on ne l'a met pas au budget. Là, en l'occurrence, s'il y a un peu plus qu'en 2016, c'est notamment parce qu'on doit acheter une mono brosse, parce que l'ancienne est en fin de vie.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente passe au vote. Ceux et celles d'entre vous qui acceptez l'amendement déposé par le rapport de minorité de CHF 2'500.- sont priés de le faire en levant la main.

Vote : l'amendement du rapport de minorité est refusé à une large majorité.

Mme la Présidente passe maintenant à deux amendements déposés par la Municipalité. Il s'agit du compte 351.3120.12. Lecture des deux amendements municipaux par M. Maurizio Mattia.

Deux amendements, 351.3120.12. S'agissant d'un bâtiment qui consomme plus de 100'000 Kw/h d'électricité, on a pu faire appel au marché libre. On peut donc réduire le compte de CHF 2'500.- qui passe ainsi de CHF 14'500.- à CHF 12'000.-, l'électricité sur le marché libre étant moins chère, mais il s'agit d'électricité qui est labellisée naturemade star, donc ça reste de l'électricité entièrement renouvelable.

Pareil pour le 351.3120.20 où l'on peut réduire de CHF 10'000.- ce compte qui passe de CHF 36'000.- à CHF 26'000.- pour les mêmes raisons.

Mme la Présidente relève qu'il y a deux amendements proposés par la Municipalité qui permettent de diminuer les charges globales de la Commune de CHF 12'500.-. Elle met ces amendements au vote. Que ceux et celles d'entre vous qui acceptez cette diminution de charges de CHF 12'500.- le fassent en levant la main.

Vote : les deux amendements de la Municipalité sont acceptés à l'unanimité, moins une abstention.

Mme la Présidente relève que l'on arrive à la fin du groupe 3. Elle passe au vote sur le chapitre 3. Que ceux et celles d'entre vous qui acceptez le chapitre 3, tel qu'amendé, ramenant les charges totales de la Commune à CHF 63'920'622.- le fassent en levant la main.

Vote : le chapitre 3 est accepté à l'unanimité, moins 2 avis contraires et 7 abstentions.

Mme la Présidente précise qu'il est 22h10 et que l'économie est de 0,14% de l'ensemble du budget.

Mme la Présidente passe aux comptes 400 et donne la parole à M. Deillon pour le compte 410.3102, Annonces et journaux documentation. Lecture de l'amendement du rapport de minorité.

Réduire de CHF 2'000.-, passe de CHF 6'800.- à CHF 4'800.-. Le service souhaite s'abonner aux publications VSS, VSA et ASIT VD. Il faut donc entendre que l'augmentation de charges serait pérenne. Si ces abonnements n'étaient pas jusqu'à présent nécessaires, il y a moyen de collaborer avec d'autres Communes voisines pour obtenir l'information lorsque c'est nécessaire. Cette réduction proposée de CHF 2'000.- laisse quand même une bonne marge de manœuvre à la Municipalité, car nous passerions tout de même à CHF 4'800.-, alors que le budget 2016 était de CHF 3'600.-, le compte 2015 était de CHF 2'553.95 et le compte de 2014 étaient de CHF 2'395.20.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Aujourd'hui, la consultation des normes VSS et VSA est faite par internet. Pour ce faire une adresse e-mail et un mot de passe et exigé par ces instances afin d'obtenir un accès nominatif, ce qui n'était pas le cas les années précédentes. Si le service Urbanisme et Constructions a déjà un accès, ce n'est pas le cas pour le Service des Travaux et Voirie. Il n'est donc pas possible d'utiliser l'accès du service Urbanisme et Constructions sans être "hors la loi". Les normes VSS pour celles et ceux qui ne sauraient pas de quoi on parle sont des normes de constructions pour tout ce qui se rapporte aux routes (passages piétons, norme de vitesse, revêtement, etc). Les normes VSA sont des normes pour l'assainissement des collecteurs (diamètre des tuyaux, normes d'étanchéité, etc.). Bien évidemment, ces documents de travail sont indispensables au Service des Travaux et par conséquent les inscriptions et paiements des licences sont quasi obligatoires. Merci donc de refuser l'amendement proposé par le rapport de minorité.

Mme la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente passe au vote. Que ceux et celles d'entre vous qui acceptez l'amendement présenté par le rapport de minorité qui diminue de CHF 2000.- les charges globales du budget sont priés de le faire en levant la main.

Vote : l'amendement du rapport de minorité est refusé par 30 non, 13 oui et 8 abstentions

Mme la Présidente passe au compte 430.3114.01, Matériel courant, et donne la parole à M. Deillon. Lecture de l'amendement du rapport de minorité.

Réduire de CHF 16'000.-, passe de CHF 41'500.- à CHF 25'500.-. Une partie de la COFIN propose de ne pas acquérir ce matériel supplémentaire, car il n'est pas nécessaire pour le moment. Le rapport de minorité souhaite faire sien cet amendement que la majorité de la COFIN a renoncé à soutenir. Le rapporteur de minorité propose de trouver une synergie, par exemple avec le camion existant de type C qui dispose déjà d'une grue. La Commune n'étant pas une entreprise de construction, l'usage d'une grue n'est à n'en pas douter pas assez intensif.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La majorité de la COFIN est d'avis que l'achat de cette grue est important pour alléger la tâche des collaborateurs et permet notamment de préserver leur santé, donc préserver des arrêts, éviter d'avoir des arrêts de travail et donc, pour la majorité des membres de la COFIN, il en va de la responsabilité de la Commune de l'acquérir.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cette grue sera utilisée pour tous les travaux de maçonnerie que le Service des Routes effectue déjà depuis de nombreuses années. La réfection des chambres de collecteurs, bords de route, regards d'égouts, etc.). La plupart de ces éléments sont des éléments préfabriqués ou préconstruits et pèsent entre 80 et 100 kg pièces. Il faut savoir que la SUVA préconise l'utilisation des moyens d'élévateurs au-delà de 25 kg. L'achat de cette grue permettra de soulager le dos des collaborateurs du service des Travaux tout en respectant les normes de la SUVA. L'utilisation du camion grue n'est malheureusement pas possible dans la majeure partie des chantiers, puisque déjà utilisé sur d'autres chantiers communaux ou actions de transports. Merci donc de respecter la pénibilité du travail de certains collaborateurs et de refuser l'amendement qui vous est proposé par le rapport de minorité.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci Mme la Présidente,

M. le Municipal, une question, parce qu'on comprend bien qu'il a déjà un camion avec une grue, avec une grosse grue et en l'occurrence il s'agirait d'une petite grue. Vous nous dites que l'autre camion est déjà très utilisé, mais est-ce que ce n'est pas possible d'organiser le travail pour que la grue qui existe puisse aussi soulager les ouvriers quand ils font les travaux dont vous parlez ?

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Mme la Conseillère,

La difficulté est que tous les chantiers ne peuvent pas commencer en même temps à 07h30-08h00 sur place. Si on prend le camion grue existant, donc le gros camion, déjà un, on va faire des transports de manière inconsiderée au niveau des économies de l'énergie, au niveau de la pollution aussi, puisqu'on va utiliser un moyen de transport disproportionné par rapport aux besoins d'effectifs, parce qu'on ne fait pas 15 regards par jour, 15 bouches d'égouts, on en fait un. On va transporter quelque chose qui n'est pas adéquat par rapport au moyen de transport et on aura 2 chantiers, un qui va commencer à 07h30-07h45 et l'autre où les ouvriers seront sur place et ils vont attendre 09h30-09h45 la livraison de leur outil de travail pour pouvoir commencer le chantier. Au niveau de l'organisation propre des chantiers, ce n'est pas possible d'utiliser un seul moyen de transport pour pouvoir faire tout ceci. Raison pour laquelle, nous préconisons l'achat de cette petite grue sur un camion existant, de manière à pouvoir être beaucoup plus efficaces et gagner du temps dans le temps de chantier.

M. le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe socialiste est convaincu par rapport à la nécessité et au besoin de cette machine pour la Commune, mais d'autre part, aussi les conditions de travail des ouvriers nous tiennent à cœur et nous ne pouvons pas imaginer que les ouvriers sur le territoire travaillent dans des mauvaises conditions. C'est la raison pour laquelle nous refusons l'amendement déposé dans le rapport de minorité.

M. le Conseiller Pascal Delessert (PLR) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je me prononce en mon nom personnel et pour reprendre les termes du rapport de minorité et il n'est pas à ne pas douter que bon nombre d'entre nous n'avons jamais passé de permis poids lourds, ni de permis de grutier. Ce n'est pas du tout la même chose et les exigences ne sont pas du tout les mêmes. Naturellement, sur une grue sur un véhicule léger, les permis de grutier ne sont pas nécessaires, ce qui n'est pas le cas du permis poids lourds qui nécessite un permis poids lourds. Je pense que tous les effectifs de la Commune de Lausanne n'ont pas le permis poids lourds, c'est onéreux. Et le permis de grutier également, sans parler après des inconvénients naturellement pour manœuvrer une grue sur un poids lourds de 15 tonnes, c'est une emprise au sol qui est totalement différente qu'une grue légère sur un véhicule léger. Donc, s'en me prononcer sur l'utilité, sur la fréquence du nombre de sacs à décharger, etc, j'aimerais qu'on puisse tirer un trait sur l'utilisation du poids lourd pour des travaux qui seraient faits avec un véhicule léger. Merci.

Mme la Présidente passe au vote. Que ceux et celles d'entre vous qui acceptent l'amendement déposé par le rapport de minorité de diminuer les charges du budget de CHF 16'000.- le fassent en levant la main.

Vote : l'amendement du rapport de minorité est refusé à la majorité

Mme la Présidente passe au compte 430.3114.05, Achat de matériel pour les manifestations et donne la parole à Mme Joly. Lecture de l'amendement de la COFIN.

La Commission des finances propose de réduire ce poste de CHF 20'000.- qui passerait donc à CHF 3'000.-. La COFIN est d'avis qu'au vu des finances de la Commune, le réaménagement provisoire de Pré Bournoud n'est pas nécessaire. De plus, c'est la place du centre réaménagée qui devrait devenir en premier lieu un espace de rencontres. L'amendement est accepté par 5 voix pour et une contre.

Mme la Présidente donne la parole à M. Deillon. M. Deillon se rallie à la proposition de la COFIN.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cet amendement.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Pour les mêmes raisons que mentionnées auparavant, le groupe PLR va soutenir l'amendement de la Commission des finances. Je vous remercie.

M. le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Aussi pour les mêmes raisons qu'évoquées précédemment, puisque le débat sur cet amendement a presque déjà eu lieu et je pense les arguments épuisés, nous ne soutiendrons pas l'amendement de la COFIN.

M. le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour les mêmes raisons, nous refusons cet amendement.

Mme la Présidente passe au vote. Que ceux et celles d'entre vous qui acceptez l'amendement de CHF 20'000.- réduisant le compte d'achat de matériel auquel s'est rallié le rapport de minorité le fassent en levant la main.

Vote : l'amendement est accepté par 37 voix pour, 29 voix contre et aucune abstention

Mme la Présidente passe au compte 430.3142.02, Vidange des sacs et donne la parole à M. Deillon. Lecture de l'amendement du rapport de minorité.

Réduire de CHF 8'000.-, passe de CHF 45'000.- à CHF 37'000.- (montant du compte 2014 était de CHF 36'603.90). Selon les bons souvenirs du rapporteur de minorité, depuis 2015, on effectue sur la Commune une vidange annuelle supplémentaire des sacs. Hors, si jusqu'en 2014, on avait pu le faire une fois de moins et que cela fonctionnait quand même, il doit être possible à l'ancienne cadence. Si certains sacs plus exposés nécessitent une vidange supplémentaire, autant ne pas généraliser celle-ci, mais la cibler. Après réduction, le budget reste suffisant à l'entretien.

Mme la Présidente demande si la discussion est sollicitée.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur les comptes 2015, on était à CHF 44'126.10. Budget 2016, idem que le budget 2017, CHF 45'000.00, inchangé. Je ne vois pas très bien où veut en venir le rapport de minorité. Peut-être s'agit-il effectivement d'une mauvaise explication de ma part à la COFIN se dont je vous prie de bien vouloir m'excuser.

Aujourd'hui, comme par le passé, le service des Travaux effectue une fois par année la vidange des sacs de route selon un tournus. Je dis bien, une fois par année. Par conséquent, tous ne sont pas vidés systématiquement une fois par année, même si la loi l'exige. Donc, merci de refuser l'amendement proposé par le rapport de minorité.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente passe au vote. Que ceux et celles d'entre vous qui acceptez l'amendement déposé par le rapport de minorité de diminuer le compte 430.3142.02 de CHF 8'000.- le fassent en levant la main.

Vote : l'amendement est refusé à une large majorité, moins quelques abstentions

Mme la Présidente passe au compte 432.3189, Frais divers de décoration et donne la parole à Mme Rebecca Joly. Lecture de l'amendement de la Commission des finances.

Frais divers de décoration. Réduire de CHF 7'500.-, le compte passe à CHF 10'000.-. La COFIN pense que cette décoration d'été est inutile. L'amendement est accepté à l'unanimité. La COFIN précise que cela ne change pas le budget global de la Commune, mais le prélèvement sur le fonds d'aide à l'économie au compte 432.4809 et réduit d'autant et passe à CHF 45'400.-.

Mme la Présidente passe la parole à M. Deillon. M. Deillon se rallie à la proposition de la COFIN.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

C'est avec une certaine conviction que je viens devant vous, non pas défendre le budget, mais essayer de vous expliquer la démarche dans laquelle la Municipalité vous proposait ce budget pour une décoration non pas hivernale, mais estivale. A l'époque, quand la Municipalité est venue il me semble avec un préavis, un certain nombre de Conseillers communaux étaient circonspects quant à la décoration de Noël proposée. Non pas celles qui sont sur les candélabres, les éclairages routiers, mais plus sur ce que va donner le Cèdre. Et, force est de constater, c'est malgré tout relativement bien réussi, puisque cette décoration est innovante, c'est la première en Suisse romande sauf erreur, voire en Suisse pour son ampleur et de la manière dont ceci a été pensé. Même Lausanne n'arrive pas à la hauteur de la décoration du Cèdre de Prilly. Ils ont d'autres décorations toutes aussi jolies, mais voilà.

Ceci étant dit, c'est clair qu'un certain nombre de citoyens, pas forcément de prillérans, de prilléranses, mais des alentours, viennent régulièrement année après année prendre des photos pour se rendre compte de cette décoration.

Fort de ce résultat, on est en hiver, je ne me lance pas des fleurs, l'idée a germé de faire une décoration estivale de manière à montrer à la population prillérane qu'il se passait quelque chose ce jour-là précisément lors de l'allumage de cet éclairage estival, que ce soit un jour férié, ou certaines manifestations prillérane, soit Fêtons Prilly, le 1^{er} Août et j'en passe, puisque sur les bâtiments communaux sont mis les étendards prillérans, vaudois, voire suisses à l'occasion de certaines manifestations particulières. Malheureusement, ces drapeaux, lorsque la nuit tombe, on ne les voit plus et l'idée était que le Cèdre reprenne l'idée de cette information nocturne par un éclairage particulier. Alors, certes, la nacelle CHF 4500.-, certes la décoration même du Cèdre pour CHF 13'000.-, on arrive à CHF 17'500.-, ce qui n'augmentait pas forcément le budget de manière significative, puisque chaque année, on mettait entre CHF 10'000.- et CHF 15'000.- de renouvellement de décorations de Noël. Le renouvellement, voire une extension possible existante et que cette année-là, pour 2017, on a estimé qu'on était arrivé au bout de l'extension possible ou souhaités initialement et on mettait un montant de CHF 17'500.- pour l'éclairage du Cèdre.

Maintenant, le Conseil décidera ce soir s'il le veut ou pas. On ne va pas en faire une maladie s'il n'y en a pas, mais sachez que c'était une idée, alors je sais que Mme Lasserre est contre les idées qui coûtent de l'argent, mais voilà, ce n'est pas interdit d'avoir des idées, ceux qui ne bougent pas depuis un certain nombre d'années ou qui ne proposent pas de solutions depuis un certain nombre d'années, on dit qu'ils stagnent. On est venu avec quelque chose, libre à vous d'accepter ou de refuser, mais c'est une certaine conviction de la Municipalité que j'essaie de défendre.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Alors, avant de prendre la parole ce soir, j'ai quand même regardé sur internet si écologiquement on pouvait mettre l'impact des décorations de Noël sur la Commune et elle est quand même réduite, donc ce n'était pas un argument pour ce soir. Par contre, pour la Commission des finances, des LED qui éclairent les nuits froides de décembre, c'est une belle chose, ça donne une ambiance vraiment chaleureuse, on le voit ici depuis la fenêtre. Par contre, que des LED éclairent les soirées torrides de l'été pour informer la population de manifestations sur le territoire communal, c'est une autre question. La COFIN encourage la Municipalité à choisir un mode de communication plus informatif dans ce cas.

M. le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Je voulais intervenir dans le sens de Mme Krattinger, mais je voulais quand même ajouter une chose. Ce n'est pas très écologique de mettre de l'électricité en plein été et j'aimerais quand même rappeler à M. Pellegrinelli que quand il parle des anciennes municipalités, il en fait partie depuis plus de douze ans.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente passe au vote. Que ceux et celles qui acceptent l'amendement présenté par la Commission des finances et soutenu par le rapport de minorité de diminuer le compte 432.3189 de CHF 7500.- le fassent en levant la main.

Vote : l'amendement est accepté à une large majorité, moins quelques avis contraires et plusieurs abstentions.

Mme la Présidente passe au compte 440. Poste 440.3145.03, Entretien des chemins, et donne la parole à M. Deillon. Lecture de l'amendement du rapport de minorité.

Réduire de CHF 47'000.-, passe de CHF 88'000.- à CHF 41'000.-. Une partie de la COFIN pense que la place de jeux en question devrait plutôt garder des copeaux que d'avoir un sol en revêtement souple. Le rapporteur de minorité souhaite faire sien cet amendement que la majorité de la COFIN a renoncé à soutenir et même aller plus loin. Le budget 2016 présentait un montant de CHF 41'000.- qui tenait déjà compte des contrats d'entretien pour les terrains de foot de la Fleur-de-Lys. Il n'y a pas de justification pour une augmentation. De plus, la Municipalité annonce qu'avec l'achat de la herse, les prestations du contrat d'entretien vont être diminuées (lors du renouvellement du contrat dans trois ans). Le rapporteur de minorité propose de s'en tenir au montant du budget 2016 de CHF 41'000.- qui était déjà CHF 15'000.- plus élevé que les comptes 2015.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les CHF 50'000.00.- prévus au budget 2017 concernent les sols souples des places de jeux des Passiaux, qui est à refaire entièrement sur environ 100 m², ainsi que les tours des jeux à ressorts sur les places de Jolimont, Vallombreuse, Chasseur et Grand-Pré. Ces sols souples sont très dégradés et ne remplissent malheureusement plus leur caractère de sécurité souhaitées. Chacune de ces 2 réfections est estimée à CHF 25'000.00.-. La durée de ces sols souples, après l'année de garantie, est évaluée à environ entre 3 et 4 ans. Malheureusement, en fonction de l'utilisation plus ou moins fréquente de ces places de jeux, la durée de vie est plutôt de 2 à 3 ans. Aujourd'hui, il n'y a plus de place de jeux avec des copeaux de bois. L'avantage du sol souple est qu'il s'adapte plus facilement aux normes de grandeur des zones à protéger, soit par la modification des normes ou l'adjonction de jeux supplémentaires. Ce qu'on peut dire aussi, c'est que les places avec les copeaux n'étaient pas très hygiéniques au niveau des enfants et l'humidité constante dans les bacs faisait que les supports en bois, notamment des tours bimboles pourrissaient avec les années et on devait changer certains supports de ces tours après quelques années. Pour ces raisons, nous recommandons de ne pas suivre l'amendement du rapport de minorité ou de la Commission des finances.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je vais rapporter quelque chose que la COFIN n'a peut-être pas mis dans son rapport, elle a regardé le nombre d'années d'amortissement pour les places de jeux, elle a constaté que c'était prévu sur 10 ans par rapport au projet et maintenant, je suis étonnée que les places de jeux, leur espérance de vie, c'est 2 – 3 ans par rapport juste au sol. Donc, c'est une surprise, je pense qu'il faudra faire plus attention dans le futur par rapport à ce point-là.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Pour rebondir sur ce que vient de dire Mme Krattinger, je pense que le service que vous dirigez, M. Pellegrinelli, serait peut-être bien inspiré. Est-ce qu'il existe un autre revêtement plus solide, parce que 2 – 3 ans, ce n'est pas très long pour que le prix que ça coûte. On peut espérer qu'il existe des alternatives.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente passe au vote. Que ceux et celles d'entre vous qui acceptez l'amendement déposé par le rapport de minorité qui diminue de CHF 47'000.- l'entretien des chemins et des places de jeux le fassent savoir en levant la main.

Vote : l'amendement est refusé par 30 non, 28 oui, moins 8 abstentions.

Mme la Présidente passe au vote sur le chapitre 4. Que ceux et celles qui acceptent le chapitre 4 tel qu'amendé le fassent en levant la main.

Vote : le chapitre 4 est accepté à l'unanimité, moins 5 abstentions.

Mme la Présidente précise qu'il est 22h45. Un peu plus de la moitié des amendements ont été traités en 2h15. Il reste 16 amendements à traiter. L'on peut estimer plus ou moins que 2 heures vont être nécessaires pour terminer. Ensuite, il y a les postulats déposés par la COFIN, le rapport de la Municipalité, les réponses aux questions. La Présidente rappelle également que ce soir, c'est généralement le moment de l'apéritif, bien que cela ne soit pas forcément une raison d'interrompre la séance. La Présidente précise encore que si la séance est poursuivie, celle-ci pourrait durer jusqu'à 1h00, voire 2h00 du matin. Elle pose la question d'une suspension de séance. Elle rappelle que l'article 95 du RCC impose de voter le budget avant le 15 décembre et il s'agit de l'article 84 du RCC d'interrompre la séance et de reconvoquer immédiatement le Conseil pour demain soir, dans 24 heures, le 13 décembre à 20h00. Il n'y aura ainsi ni convocation, ni nouvel ordre du jour. Ce Conseil fera l'objet du même procès-verbal que celui-ci. La Présidente informe également que Sonomix peut être présent demain soir.

La Présidente pose la question suivante : souhaitez-vous interrompre le Conseil de ce soir maintenant ?

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Est-ce que vous pourriez faire un sondage pour savoir qui peut venir demain, parce que c'est la période juste avant Noël, on est extrêmement chargés, on apprend ce soir que vous envisagez d'interrompre et de reprendre demain. Vu les majorités serrées, il faut le dire dans ce Conseil, vous pouvez changer les résultats simplement en décidant de terminer demain soir, alors il y a encore mercredi soir, jeudi soir, on peut même se dire qu'on peut faire une petite exception et se voir Lundi prochain. Si vous pourriez faire un sondage pour savoir, parce que si on se retrouve 15 demain, il n'y aura même pas le quorum.

Mme la Présidente propose une séance mardi soir, une mercredi soir, une jeudi soir et une vendredi soir, soit au 16 décembre. Elle va voir à quelle date, il y a le plus de personnes disponibles. C'est sur la date où il y aura le plus de personnes disponibles que la Présidente demandera de choisir, soit de choisir de reporter la séance et si le Conseil ne le souhaite pas, de continuer ce soir.

M. le Conseiller Youri Hanisch (UDC) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Comme vous proposez au-delà du 15, c'est-à-dire, pourquoi ne pas proposer le 19 en l'occurrence ?

Mme la Présidente répond que dans ce cas, elle doit demander une dérogation à la Préfecture.

M. le Conseiller Yan Giroud (PS) a la parole.

Merci. L'article 95 du Règlement demande que le vote sur le budget intervienne avant le 15. Donc, il me semble que ça devrait être au plus tard le 14.

Mme la Présidente demande qui souhaite que la séance de ce soir se poursuive quelle que soit l'heure de la fin, sans quitter la salle, enfin de manière à ce que nous ayons quand même le quorum.

Que ceux qui souhaitent poursuivre la séance ce soir le fassent en levant la main.

Que ceux qui ne souhaitent pas poursuivre la discussion sur le budget au-delà de minuit le fassent en levant la main.

Vote : 26 personnes souhaitent poursuivre la discussion sur le budget et sur l'ordre du jour d'aujourd'hui aussi longtemps que cela sera nécessaire et 34 personnes ne souhaitent pas aller au-delà de l'heure actuelle.

M. le Conseiller Antoine Reymond (PLR) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je vois bien que nous sommes dans une situation un tout petit peu difficile à 22h55. J'ai le sentiment que la plupart d'entre nous en voyant le programme savaient bien que nous en aurions pour un certain temps, mais la plupart d'entre nous savons aussi que généralement le Lundi soir est réservé pour les séances du Conseil. Je propose donc que le Conseil demande une dérogation à Mme la Préfète, afin que nous puissions nous retrouver en plus grand nombre possible Lundi prochain ici même.

M. le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci Mme la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Je vais mettre un petit bémol à la proposition de mon préopinant, en ce sens que comme l'a dit sa cheffe de groupe, dans les périodes de Noël, on est chargés et rien de prédit qu'on ait plus de place un Lundi où le Conseil n'est absolument pas prévu la semaine du 24 décembre, que mercredi, jeudi ou mardi de la semaine prochaine. Donc, votre méthode de faire me semble la plus égalitaire, à savoir le jour où il y aura le plus de monde sur les 4 prochains. Cela étant, il est 23h00 et à des fins de prévention et pour pas se retrouver, ne sait-on jamais une 2^{ème} fois dans ce débat à la 2^{ème} séance, je vous inviterai à convoquer à 18h30 ou 19h00.

Mme la Présidente précise que ça lui paraît être une bonne idée. Elle ajoute qu'elle a plusieurs propositions. Regarder combien de personnes pourraient être présentes. Mardi soir, mercredi soir, jeudi soir ou lundi prochain. Elle propose de compter pour chaque soir et l'on prendra ensuite la décision ensemble.

M. le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Je ne vais pas faire plus longtemps. Je pense que je demanderais plutôt une suspension de 5 minutes pour que les groupes puissent se concerter entre eux et revenir avec une date précise qui est favorable pour le groupe.

Mme la Présidente relève que la proposition de M. Dupertuis n'est pas forcément mauvaise. Si nous retrouvons avec plusieurs dates, on va les opposer les unes par rapport aux autres.

M. le Conseiller Jean-Jacques Favre (UDC) a la parole

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Il me semble assez raisonnable de faire un doodle oral où l'on peut voter pour chaque soir que l'on a de disponible et certainement que l'on trouvera une solution favorable, ça me paraît assez facile, un doodle oral sachant qu'on peut voter plusieurs fois.

Mme la Présidente propose de passer au vote. Elle demande quelles sont les personnes qui sont disponibles le 13 au soir, c'est-à-dire demain soir à 19h00.

30 personnes sont disponibles le 13 au soir.

Mme la Présidente demande quelles sont les personnes qui sont disponibles le 14 au soir, à 19h00.

40 personnes sont disponibles le 14 au soir.

Mme la Présidente demande quelles sont les personnes qui sont disponibles le 15 au soir à 19h00.

30 personnes sont disponibles le 15 au soir

Mme la Présidente demande quelles sont les personnes qui sont disponibles le 19 au soir à 19h00 et précise qu'elle demandera une dérogation à la Préfète.

39 personnes sont disponibles le 19 au soir

M. le Conseiller Shantidas Annen (PLR) a la parole

Pour les personnes qui ne peuvent à aucune date comme moi, parce qu'on a quand même des calendriers chargés, comme on l'a répété, est-ce qu'on peut donner procuration ?

Mme la Présidente répond par la négative en précisant que le Règlement du Conseil ne l'autorise pas.

Mme la Présidente rappelle qu'il y a le 14 avec 40 personnes et le 19 avec 39 personnes. Si nous choisissons le 14 qui est le soir où il y a le plus de personnes, peut-être que quelqu'un d'entre vous pourront se libérer. Si on peut compter sur les 40 personnes, nous avons le quorum. Nous pourrions commencer à 19h00 et boucler le budget le 14 dans les délais. Mme la Présidente demande qui accepte cette proposition.

Mme la Conseillère Elia Pochon (PLR) a la parole

Très souvent, vous avez des personnes qui s'annoncent maintenant comme étant présentes. Qu'est-ce qui se passera si le 14, il n'y a pas les 40 ? Donc, vous n'aurez pas le quorum. Ça veut dire qu'on renvoie ? Qu'est-ce que vous faites ?

M. le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Mme la Présidente,

Ce problème est valable pour tous les soirs, cas échéant, si on a un budget aussi long, il arrivera ce qui est arrivé une fois à la bientôt feu administration Obama, l'administration devra tourner sur le budget courant et nous voterons en 2017, ce qui serait un très mauvais moment, je l'imagine bien, mais si malheureusement il n'y a pas de quorum aucun des soirs, c'est ce qui devra arriver. Cela étant Mme la Présidente, peut-être un point, si le 14 se dessine avec le plus de monde, jusqu'à preuve du contraire et sur tous les amendements, on a vu, la majorité l'obtient, il n'y a pas à revoter si on est d'accord ou pas, c'est le 40 qui doit prendre sur aucune considération de Lundi, Mercredi ou autre, le vote est clair, c'est le 14, 19h00.

Mme la Conseillère Madeleine Oesch (PS) a la parole

Mme la Présidente, Messieurs les Conseillers,

Si les gens ce soir, les Conseillers ont levé la main qui seront le 14, à moins qu'ils soient à l'extension au CHUV ou qu'ils aient 40 de fièvre, ils doivent être là. S'ils ont affirmé qu'ils sont là, ils le seront, donc le quorum sera assuré. On ne lève pas la main ce soir en disant : je serai là le 14 et que je ne viens pas, ça ne se fait pas !

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

On verra quelles seront les majorités qui se dessineront mercredi. Je trouve que c'est assez antidémocratique ce qui se passe. Ça fait 10 jours que nous avons le rapport de la Commission des finances et le rapport de minorité, que le bureau sait qu'il y a 30 amendements, que le bureau pouvait anticiper, écrire un petit mail aux chefs de groupes, trouver une date qui conviendrait. Nous nous serions évités dix, quinze minutes de débats et de changer les majorités sur un sujet important. Les choses se sont faites comme cela et j'espère que la prochaine fois, elles se feront autrement.

Mme la Présidente précise qu'elle comprend tout à fait Mme Colette Lasserre Rouiller, mais elle lui rappelle que n'importe qui qui a déjà siégé dans le Conseil savait qu'il y avait 34 amendements et ce que ça voulait dire. Sur ce point, elle ne peut malheureusement donner raison à Mme Lasserre Rouiller.

Mme la Présidente fait une dernière proposition. Elle va opposer, parce que finalement, c'est peut-être le plus démocratique maintenant que la discussion a eu lieu, une séance qui aurait lieu le 14 décembre à 19h00 à continuer la séance maintenant au-delà de minuit, jusqu'à ce que tout soit terminé. Que ceux et celles qui préfèrent un report de séance au 14 décembre plutôt que de rester ce soir jusqu'à la fin de l'ordre du jour le fassent savoir en levant la main.

Vote : le report de la séance au 14 décembre à 19h00 est accepté par 38 voix

Mme la Présidente propose donc d'interrompre maintenant l'examen du budget. L'examen se sera repris au compte 5 à 19h00 le 14 décembre. Cette nouvelle convocation ne fera l'objet d'aucun ordre du jour. La Présidente compte sur les Conseillers pour être le plus possible présents et les en remercie.

Mme la Présidente précise encore aux personnes qui ont commandé une tablette que les tablettes sont là, à disposition. Vous devez nous remettre les documents ad hoc et M. Annen m'a demandé la parole pour un projet humanitaire et demande 5 minutes d'attention.

M. le Conseiller Shantidas Annen (PLR) a la parole

Merci Mme la Présidente,

Je voulais juste 2 minutes de votre attention, Mesdames, Messieurs les Conseillers, je me rends chaque année en Inde dans un orphelinat où je vais aider et assister les enfants en bas âge. Je fais une récolte d'habits, tout d'abord pour les enfants de 1 à 5 ans, donc pour les personnes qui auraient éventuellement quelques habits en rade, vous pouvez tout à fait me faire un e-mail, je pense que tout le monde a mon e-mail, étant donné que sur les mails du Conseil, on distribue et que c'est des mailing listes et pour si jamais les personnes n'ayant pas forcément d'habits, j'ai créé une petite boîte avec marqué « Orphelinat Inde ». Une Conseillère de ce Conseil a décidé de se mettre également pour l'école, parce qu'on va aider à rénover l'école de cet orphelinat, ainsi que d'apporter des fournitures scolaires, donc pour les gens qui désirent, vous pouvez éventuellement un petit don qui partira tout droit en Inde avec la Conseillère qui a décidé de s'associer à ce projet, Mme Douali, que je remercie de se joindre à ce projet et nous allons apporter tout ça pour ces enfants. Donc habits ou dons en vous remerciant d'avance. Merci beaucoup.

Mme la Présidente propose de se retrouver à l'apéritif et lève la séance à 23h08
12 décembre 2016